

RESUME DE LA RECHERCHE D'ETUDIANT DE TROISIEME CYCLE

Maîtrise en Théologie Pastorale

Université Adventiste de l'Afrique

Théologie Séminaire

Titre : LA CRISE DE LA CEREMONIE DE MARIAGE RELIGIEUX PARMIS LES JEUNES DANS LE DISTRICT DE TSHIKAPA KELE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nom du chercheur : Muyembi Ntumba Tshisuabantu

Nom du directeur de Mémoire : Dr. Joseph Masinda

Date de finissage : June 2015

Pour résoudre ce problème épineux se trouvant dans ce district, nous avons essayé à nous baser sur ce que disent: la Bible, les écrits d'Ellen G. White, et la loi civile sur le mariage.

Nous nous sommes donné la peine de consulter les documents sur l'historique du mariage au Kasai en général, mais en particulier chez les Bena Lulua. Nous avons eu l'occasion de consulter les pasteurs, les dirigeants des églises, les jeunes, vieux et les parents des différents âges sur l'historique du mariage dans l'église Adventiste du septième jour.

Avec cette démarche faite, cela nous a poussé à étudier avec courage le mariage de l'église Adventiste du septième jour dans la province du Kasai-Occidental en République Démocratique du Congo.

Nous avons organisé un seul questionnaire sur les causes de la crise de mariage religieux chez les jeunes de ce district. Voilà donc, la situation alarmante qui nous a poussé de penser à travailler sur ce projet.

Pour remédier a cette crise, nous avons dirigé des séminaires de sensibilisation et des formations des dirigeants des églises ciblées. Nous leur avons recommandé à préparer les jeunes sur les mariages religieux qui respectent les règles bibliques, prophétiques et civiles.

LA CRISE DE LA CEREMONIE DE MARIAGE RELIGIEUX PARMIS LES  
JEUNES DANS LE DISTRICT DE TSHIKAPA KELE EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO

Projet présenté  
pour l'accomplissement  
partiel des exigences de la  
Maîtrise en Théologie Pastorale

by  
Muyembi Ntumba Tshisuabantu

June 2015


LA CRISE DE LA CEREMONIE DE MARIAGE RELIGIEUX PARMIS LES  
JEUNES DANS LE DISTRICT DE TSHIKAPA KELE EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO

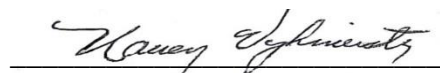
Projet présenté  
pour l'accomplissement  
partiel des exigences de la  
Maîtrise en Théologie Pastorale

by  
Muyembi Ntumba Tshisuabantu

APPROVAL BY THE COMMITTEE:

  
Advisor: Joseph Masinda, PhD

  
Dean, Theological Seminary  
Sampson Nwaomah, PhD

  
Reader: Nancy Vyhmeister, EdD

Extension Campus : Baraton, Kenya

Date: June 2015

## TABLE DE MATIERES

LISTE DE TABLEAUX.....	vi
REMERCIEMENT .....	ix
Chapitr	
1. INTRODUCTION .....	1
Problème .....	1
Objectif .....	1
Importance de la recherche .....	2
Délimitations.....	2
Aperçu général.....	3
2. LE MARIAGE DANS LA BIBLE ET DANS L’EGLISE ADVENTISTE .....	4
Le mariage dans la Bible .....	4
L’origine du mariage .....	4
Le rôle des parents .....	6
Le mariage comme alliance .....	7
Le bon choix .....	8
La dot dans la Bible .....	9
La célébration du mariage .....	10
Le mariage dans l’Eglise adventiste .....	11
Les écrits d’Ellen White .....	11
L’origine divine du mariage .....	12
Le rôle des parents .....	13
Le mariage avec les non croyants .....	15
Le bon choix .....	17
La position de l’Eglise adventiste .....	18
La cérémonie de mariage .....	20
Conclusion .....	20
3. LES BENA LULUA ET LE MARIAGE.....	22
Les Bena Lulua .....	22
Description générale .....	22
Origine de Nkole et ses descendants .....	23
Les descendants de Nkole.....	24
Origine du nom Lulua.....	24
Situation géographique .....	25

	Situation socio-économique.....	26
	La vie sociale .....	26
	La vie économique.....	28
	Mariage civil et traditionnel.....	29
	Définition du mariage .....	29
	Mariage civil en RDC.....	30
	Mariage traditionnel chez les Bena Lulua .....	32
	Conception du mariage .....	32
	Choix du conjoint .....	32
	Le premier contact .....	35
	La Dot .....	37
	Sommaire.....	39
4.	LE MARIAGE DANS L’EGLISE ADVENTISTE AU SEIN DU DISTRICT DE TSHIKAPA KELE .....	42
	Historique de l’Eglise adventiste sur le territoire de Tshikapa.....	42
	Situation actuelle du District de Tshikapa Kele .....	44
	Statistiques des adultes et des jeunes dans les 4 églises du district .....	44
	Education des membres .....	45
	Œuvres sociales .....	46
	Les résultats des enquêtes.....	46
	Mariage religieux dans le District de Tshikapa Kele.....	48
	Préparatif au mariage.....	49
	Age de mariage .....	49
	Choix du conjoint .....	49
	La dot.....	50
	Comparaison du mariage civil, traditionnel, et religieux .....	52
5.	STRATEGIE POUR AMELIORER LES MARIAGES ADVENTISTES DANS LE DISTRICT DE TSHIKAPA KELE .....	53
	Premier Séminaire .....	54
	Invitations .....	54
	Date.....	54
	Thème .....	54
	Déroulement .....	54
	Deuxième Séminaire.....	55
	Invitations .....	55
	Date .....	55
	Thème .....	55
	Déroulement .....	55
	Troisième Séminaire.....	57
	Invitations .....	57
	Date.....	57
	Thème .....	57
	Déroulement .....	57
	Quatrième Séminaire .....	58
	Invitations .....	58
	Date.....	58

	Thème .....	58
	Déroulement .....	59
	Evaluation.....	60
6.	RESUME, CONCLUSIONS, ET RECOMMANDATIONS .....	63
	Résumé .....	63
	Conclusion .....	64
	Recommandations.....	65
Appendices		
	A. LES QUESTIONNAIRES.....	66
	B. LES QUATRE SEMINAIRES .....	68
	BIBLIOGRAPHIE.....	78
	CURRICULUM VITAE.....	80

## LISTE DE TABLEAUX

1.	Les pasteurs et les districts dans le Territoire de Tshikapa.....	43
2.	Le nombre de membres du district de Tshikapa Kele.....	44
3.	Statistiques des adultes et des jeunes .....	45
4.	La formation intellectuelle des membres .....	45
5.	Les causes de la crise du mariage religieux parmi les jeunes du district de Tshikapa Kele .....	47
6.	Statistiques des mariages religieux et traditionnels dans ce district (2005-2007) .....	48
7.	Nombre de participant dans le premier séminaire .....	55
8.	Nombre de participant dans le deuxième séminaire .....	56
9.	Nombre de participant dans le troisième séminaire .....	58
10.	Nombre de participant dans le quatrième séminaire.....	59
11.	Total des présences cumulées .....	60
12.	Résultats obtenus (2008-2009) .....	62



## CHAPITRE 1

### INTRODUCTION

#### **Contexte du problème**

Vu que le problème de mariage remonte de la création du monde, car Dieu créa la femme, qu'il tira de l'homme, afin qu'elle soit une compagne et une épouse unie à lui. Aujourd'hui les chrétiens ne vivent pas seuls dans la société, ils sont confrontés à plusieurs problèmes qui sont d'ordre économique, culturel, social, mais l'un des problèmes sociaux auxquels les chrétiens font face est le mariage. Ce dernier est phénomène social important. Il se présente sous plusieurs formes selon les pays, les tribus, les clans, les familles, les races ainsi que les religions.

#### **Problème**

Les jeunes au district de Tshikapa Kele, dans la République Démocratique du Congo ne choisissent pas avoir une cérémonie de mariage religieux. Parfois ils ne font même pas un mariage civil.

#### **Objectif**

Dans ce travail nous allons essayer de déceler les causes de ce problème et établir ou développer des stratégies susceptibles d'aider à résoudre sinon à diminuer l'ampleur du problème dans ce district.

#### **Importance de la Recherche**

Nous avons choisi ce sujet à cause de son importance dans la vie sociale du groupe clanique de Bena Lulua du Kasai, dans la province du Kasai-Occidental dans la

République Démocratique du Congo. Les habitants de cette grande province ont modifié beaucoup de choses dans les cérémonies nuptiales grâce à l'apparition du christianisme, mais il reste encore bien des choses qu'il faut changer, qui ne cadrent pas avec l'éthique chrétienne.

Nous avons remarqué l'absence de l'histoire écrite sur les Bena Lulua du Kasai. C'est ainsi que notre travail ne manquera pas à susciter la curiosité sur cette contrée.

L'Eglise Adventiste du Septième Jour, a besoin d'un modèle du mariage chrétien que les jeunes mariés puissent adopter. Dans ce travail nous allons aider les jeunes à découvrir ce mariage enfin de le pratiquer. Nous essayerons de les préserver de faire le mariage avec des cérémonies traditionnelles incompatibles a la vie chrétienne, les différences ressorties entre les deux systèmes peuvent bien les orienter. Nous faisons la vulgarisation explicite de l'éthique chrétienne dans ce travail.

### **Délimitation**

Notre sujet est limité dans le temps et dans l'espace. Il est vrai que les coutumes des Bena Lulua en particulier et des Kasaiens en général puissent se ressembler, mais ici nous allons parler seulement des Bena Lulua du Kasai dans la province du Kasai Occidental dans la République Démocratique du Congo. Allant de l'année 1995 jusqu'à 2004, nous examinerons le cas des jeunes de 18 ans à 30 ans dans le district de Tshikapa Kele dans la République Démocratique du Congo.

### **Aperçu général**

Après l'introduction, le chapitre 2 étudie l'origine de mariage dans la Bible, dans les écrits d'Ellen G. White, et dans les documents officiels de l'Eglise. Au chapitre 3 nous étudions l'origine de Bena Lulua du Kasai et le mariage civil et

traditionnel dans cette tribu. Au chapitre 4 nous étudions le mariage dans l'Eglise Adventiste dans le district de Tshikapa Kele. Au chapitre 5 nous étudions les stratégies à appliquer. Le chapitre 6 enfin présente le résumé du travail avec nos conclusions et recommandations suivi par les appendices et la bibliographie.

## CHAPITRE 2

### LE MARIAGE DANS LA BIBLE ET DANS L'ÉGLISE ADVENTISTE

#### **Le mariage dans la Bible**

##### **L'origine du mariage**

Dieu est le seul créateur suprême de l'homme. Puis Dieu dit : “Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur tous les reptiles qui rampent sur la terre. Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme ” (Gen 1.26-27). Cette assertion est soutenue par l'écrivain du *Nouveau dictionnaire biblique*. Ainsi, parlant du mariage biblique, Il écrivit : “ Le mariage est une institution divine établie depuis la création (Gen 1.27). Par le mariage Dieu empêche la société humaine d'être une confusion, d'une multitude d'individus dispersés. Il l'organise sur la base de la famille dont la cellule est le couple uni selon sa volonté”.<sup>1</sup>

Dieu lui-même a trouvé bon de donner la femme à l'homme. En lui donnant la femme, Dieu lui a donné la possibilité de multiplier l'humanité. Ainsi, le premier couple fut institué au jardin d'Eden par Dieu. La Bible déclare:

Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide semblable à lui. L'Eternel Dieu forma de la terre tous les animaux des champs et les oiseaux du ciel et les fit venir vers l'homme pour voir comment il les appellerait, et afin que tout être vivant portant le nom que lui donnerait l'homme. Et l'homme. Et l'homme donna ces noms à tout le bétail, aux oiseaux du ciel et à tous les animaux des champs; mais pour l'homme il ne trouva pas l'aide semblable à lui. Alors l'Eternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur

---

<sup>1</sup> *Nouveau dictionnaire biblique* (1979), s.v. “Mariage”.

l'homme, qui s'endormit; il prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. L'Eternel Dieu forma une femme de la cote qu'il avait prise de l'homme et il l'amena vers l'homme. Et l'homme dit: voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair, on l'appellera femme parce qu'elle a été prise de l'homme. (Gen 2.18-23).

Ce mariage était le plus solide, le plus modèle et le plus parfait depuis la création du monde. Ainsi Dieu forma la femme de la côte qu'il avait tirée de l'homme. Selon le plan de Dieu, il fallait que l'homme ait une aide semblable à lui. Ils devaient tous deux dominer sur toutes les autres créatures et continuer l'œuvre de la procréation. Jésus-Christ sur cette terre a parlé du mariage. Sans toutefois insister sur le sujet des discussions du Seigneur avec les pharisiens sur le divorce, nous retenons cette citation qui nous montre l'importance efficace du mariage: "Mais au commencement quand Dieu a créé, il les fit l'homme et la femme, est-il écrit à cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux deviendront une seule être" (Mc 10.6-8). Cette citation montre que le mariage vient du créateur du ciel et de la terre. Il ne vient pas de l'homme.

L'apôtre Paul donne la lumière sur le mariage dans cette citation: "le Christ est le chef de tout homme, le mari est le chef de sa femme, et Dieu est le chef du Christ" (1 Co 11.3) Ici, il trace la hiérarchie de la société chrétienne. Ce verset nous renvoi à la création pour dire que tout vient de Dieu.

La Bible nous montre également une certaine famille qui a pu prononcer des paroles de bénédiction à son enfant. C'est le cas de Rébecca, la fille de Laban et Bethuel: "Ils laissèrent partir Rébecca, leur sœur et nourrice avec le serviteur d'Abraham et ses gens. Ils bénirent Rébecca et lui dirent: Oh notre sœur puisse-tu devenir des milliers et des myriades et que ta prospérité possède la porte de ses ennemis" (Gen. 24.59-69).

## **Le rôle des parents**

Dans la Bible l'intervention des parents était décisive dans la conclusion du mariage. Les jeunes filles, et souvent les jeunes hommes, n'étaient pas consultés. Il arrivait que le père guidait le choix de son fils. Comme la demande au mariage est faite aux parents de la fille, c'est avec eux qu'on discutait les conditions, spécialement du montant de la dot. Pour ce cas la Bible nous montre clairement que les parents avaient le droit de choisir la fiancée de leur fils eux-mêmes. Tel était le cas d'Abraham qui a envoyé son serviteur chercher une femme pour son fils: "Jure-moi par le Seigneur, le Dieu du Ciel et de la terre que tu ne prendras pas pour mon fils une femme de ce pays de Canaan où j'habite, jure moi que tu iras dans mon pays d'origine et que tu choisiras dans ma parenté une femme pour mon fils" (Gn 24. 1-4)

Il faut reconnaître que l'autorité des parents n'était pas telle qu'elle ne laissait aucune place aux sentiments des jeunes gens. Il y avait des mariages d'inclination. Il arrivait de fois où le jeune homme pouvait faire connaître ses préférences ou décidait sans consulter ses parents ou même contre leur gré, comme le cas d'Esau. La Bible nous déclare: "Esau âgé de 40 ans prit pour femme Judith, fille de Beer, le Héthien et Besmeth, fille d'Elon, et le Héthien. Elles furent un sujet d'amertume, pour le cœur d'Isaac et de Rebecca" (Gn 26.34-35).

Il était rare que la jeune fille prenne l'initiative: "Mical fille de Saul aima David. On en informa Saul, et la chose lui convint" (1 S 18.20). La coutume était d'épouser une femme parentée, bien qu'il y avait des mariages en dehors de la parenté et même les mariages avec les femmes étrangères.

Les fiançailles existaient en Israël et c'était le moment où la dot était discutée avec les parents de la fille. Pour le cas de Jacob qui était amoureux de Rachel, il a dit

à Laban: “Je travaillerai sept ans a ton service pour épouser Rachel ta fille cadette. Ainsi il resta sept ans au service de Laban” (Gn 29.18, 20).

### **Le mariage comme alliance**

Tout d’abord le mot alliance est défini par le dictionnaire comme suit: “Une union contractée par deux ou plusieurs personnes. Un pacte par exemple que selon la Bible Dieu conclut avec Adam, Noé. Abraham et Moïse”.<sup>2</sup>

Dans la Bible nous avons quelques textes qui indiquent que le mariage est une alliance. Quand Dieu créa l’homme et la femme, ils ont formé une union ou une alliance de deux personnes: “C’est pourquoi l’homme quittera son père et sa mère et s’attachera a sa femme, et ils deviendront une seule chair ” (Gn 2.24).

Ellen G. White déclaré ce qui suit pour appuyer notre raisonnement: “Le Christ a honoré le mariage en le prenant comme symbole de son union avec les rachetés”.<sup>3</sup>

Dans le livre de Malachie, nous trouvons une mention divine d’une alliance matrimoniale: “L’Eternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, à laquelle tu es infidèle, bien qu’elle soit ta compagne et la femme de l’alliance” (MI 2.14)

Avec cette déclaration de l’Eternel, nous constatons que, quand l’homme et la femme contractent le mariage dans une bonne voie, ils font déjà une alliance. Cette alliance ne doit pas être brisée. La Bible nous affirme ceci: “Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal soit exempt de souillures, car Dieu jugera les débauchés et les adultères” (He 13.4).

---

<sup>2</sup> *Dictionnaire des noms communs* (1986), voir “alliance”.

<sup>3</sup> Ellen G White. *Foyer Chrétien* (Dammarie-les-Lys, France : Signes des Temps, 1993), 26.

Les écritures saintes nous tracent toujours la ligne de conduite dans le cadre de mariage: “Jouis de la vie avec la femme que tu aimes pendant tous les jours de ta vie de vanité, que Dieu t’a donné sous le soleil, pendant tous les jours de ta vanité ; car c’est ta part dans la vie, au soleil” (Qo. 9.9). Et encore elles ajoutent ceci: “ Que ta source soit bénie et la joie de la femme de ta jeunesse, Biche des amours, gazelle pleine de grâce ; sois en tout temps enivré de ses charmes, sans cesse épris de son amour” (Prov 5.18-19).

### **Le bon choix**

Le mariage est un contrat pour la vie. On devrait réfléchir sérieusement avant de faire le bon choix. Bibliquement parlant, les Écritures nous confirment ce qui suit, concernant Abraham et son serviteur qui devrait aller chercher une femme pour son fils Isaac. Il lui dit exactement où il devait aller. Le serviteur se demandait :

Peut être la femme ne voudra-t-elle pas me suivre dans ce pays-ci, devrai-je mener ton fils dans le pays d’où tu es sorti ? Abraham lui dit: Garde-toi d’y mener mon fils ! L’Eternel le Dieu du ciel, qui m’a fait sortir de la maison de mon père et de ma patrie, qui m’a parlé et qui m’a juré, en disant : ‘Je donnerai ce pays a ta prospérité, lui-même enverra son ange devant toi; c’est de la que tu prendras une femme pour mon fils. (Gn 24.4-7)

Dans ce cas nous remarquons qu’il ne faut pas opérer un choix de lui-même, mais il faut compter sur Dieu. Cet exemple nous précise que c’est Dieu qui aurait conduit le serviteur d’Abraham par ce que ce dernier avait placé son serviteur entre les mains de l’Eternel. La Bible nous donne un exemple frappant :

Isaac appela Jacob, le bénie et lui donna cette ordre : tu ne prendras pas une femme parmi les filles de Canaan. Lève-toi, va à Paddam-Aram, à la maison de Bethuel, père de ta mère, et prends-y une femme d’entre les filles de Laban, frère de ta mère. Que le Dieu Tout Puissant te bénisse, te rends fécond et te multiplie, afin que tu deviennes une multitude de peuples”. (Gn 28.1-3)

Dans ce même ordre d’idée, Ellen G. White écrit : “Que chaque pas vers cette union soit caractérisée par la modestie, la simplicité, la sincérité et le désir ardent de



plaire à Dieu et de l'honorer. Un chrétien sincère ne formera pas de projets que Dieu ne puisse approuver".<sup>4</sup>

Nous voyons que le bon choix doit être basé sur la reconnaissance de Dieu. Avant de faire ce projet il faut le mettre entre les mains de Dieu, car il réclame notre cœur tout entier, nos affections les plus profondes.

### **La dot dans la Bible**

En ce qui concerne la dot, le *Dictionnaire Larousse* nous donne cette définition : "Bien qu'apporte une femme en mariage, ou donnés aux époux par les parents ou par les tiers en vue du mariage".<sup>5</sup> Joseph Nkou nous décrit aussi ce qui suit:

Ainsi, toute jeune fille qui quittait le groupe familial était un élément en moins, une perte. Il était normal que le clan qui perdait ainsi l'un de ses membres, exigeait une compensation. Cette compensation pouvait être une autre jeune fille du clan du mari. Ce qui donnait lieu à des mariages par échange ou des biens en nature appelés dot, à la fois obligatoire et remboursable<sup>6</sup>

Nous constatons directement que la dot est considérée comme étant le gage d'alliance. C'est elle la conclusion tangible et légale du mariage. Et parfois une récompense à la famille de la jeune fille pour tous les sacrifices consentis par les parents en vue d'assurer sa croissance.

Dans la Bible, la dot se constituait également des biens en natures, des volailles, du bétail ou des pièces précieuses: "Lorsque le serviteur d'Abraham eut entendu leurs

---

<sup>4</sup>Ibid.

<sup>5</sup>*Dictionnaire Larousse des noms communs* (1986), "dot".

<sup>6</sup>Joseph Nkou, *Le Bonheur chez soi*, 2ème éd. (Yaoundé, Cameroun: IMA. 1968), 39.

paroles, il se prosterna à terre devant l'Éternel. Et le serviteur sortit des objets d'argent, des objets en or, et des vêtements qu'il donna à Rebecca ; il fut aussi des présents à son frère et sa mère" (Gen 24.52-53).

L'argent pouvait être remplacé par une prestation de travail ou par un service signalé. Malgré, cette apparence d'un achat, la dot est moins le prix payé pour une femme qu'une compensation donnée à sa famille. La Bible appuie ce que nous venons de parler: "Pour obtenir Rachel, Jacob resta sept ans au service de Laban" (Gn 29.20-23). Donc le système de la dot était pratiqué au temps des patriarches comme une forme de compensation et un signe de reconnaissance envers la famille de la fiancée.

### **La célébration du mariage**

La célébration du mariage avait déjà débuté dès la création du monde par Dieu lui-même, car c'est lui qui était le marieur: "Avec cette cote le Seigneur fit une femme et la conduisit à l'homme" (Gn 2 :22). Lui-même était le pasteur officiant : "Puis, il les bénit en leur disant : 'Ayez des enfants, devenez nombreux, peuplez toute la terre et dominez-la ; soyez les maîtres de poissons dans la mer, les oiseaux dans le ciel et de tous les animaux qui se meuvent sur la terre" (Gn 1.28). Le foyer conjugal de nouveaux mariés était le jardin d'Eden : "Le Seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder " (Gn 2 :15). Ellen G. White déclare ce qui suit : "C'est Dieu qui célébra le premier le mariage. Cette institution a ainsi pour fondateur, le Créateur de l'univers".<sup>7</sup>

Au temps de Jésus, la célébration du mariage a été aussi remarquable dans le mariage à Cana, en Galilée: " La mère de Jésus était là, et on avait aussi invité Jésus et

---

<sup>7</sup> Ibid.

ses disciples a ce mariage” (Jn 2.1-2). Ellen G. White écrit : “Celui qui donna Eve pour compagne à Adam, accomplit son premier miracle au repas de noce, et c’est au cours de cette fête familiale qu’il inaugura son ministère public. Jésus sanctionna ainsi l’institution du mariage qu’il avait lui-même fondé”.<sup>8</sup>

Selon ce que nous venons de voir, la Bible reconnaît la célébration du mariage qui est symbole de l’union de Jésus avec ses rachetés. Il est époux; l’épouse, c’est l’église qu’il s’est choisi (Ep 5.24).

### **Le mariage dans l’Eglise Adventiste**

L’Eglise Adventiste du 7<sup>ème</sup> Jour enseigne des doctrines basées sur les saintes écritures et sur les écrits d’Ellen G. White. Comme nous avons vu ce que la Bible dit sur le mariage, dans cette partie nous allons traiter le mariage à partir des écrits d’Ellen G. White et dans les autres manuels officiels de l’Eglise.

### **Les écrits d’Ellen White**

Ellen G. White a été une servante de Dieu qui a eu une forte influence dans la fondation de l’Eglise Adventiste. Elle est acceptée par l’église comme messagère de Dieu. Elle est auteur de plusieurs livres et dans certains de ceux-ci, elle a écrit aussi sur le mariage. Elle dit que le mariage dans la Bible est un succès qui demande seulement des pensées pures, des mots convenables et des faits louables. Les jeunes gens et les Jeunes filles de l’église feraient bien de la consulter pour être guidées.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> *Seventh-day Adventist Encyclopedia*, rev. ed. (1996), s.v. “Ellen G. White”.

<sup>9</sup> Ellen G. White, *Adventist Home* (Nashville, TN: Southern Publishing, 1980), 64.

Dans cette section, nous allons voir l'origine du mariage, le rôle des parents dans le mariage de leurs enfants, le mariage entre les croyants et la dot selon Ellen G. White.

**Origine divine du mariage.** Ellen G. White, parlant du mariage a écrit:

Le foyer de l'Eden destiné à nos premiers parents, fut préparé par Dieu lui-même. Lorsqu'il eut procuré à l'homme tout ce qu'il pouvait désirer, il dit: "Faisons l'homme à notre image selon notre ressemblance" (Gn 1.26). Le Seigneur fut satisfait de la dernière de ses créatures, la plus noble et la destina à être l'habitant parfait. Mais il n'était pas dans son plan de le laisser vivre seul. Il déclare: " Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui".<sup>10</sup>

Elle va plus loin et écrit: "L'institution du mariage a été désignée à partir du ciel pour être une bénédiction à l'homme ; mais, dans le sens général, il a été abusé de manière où elle est devenue une grave malédiction".<sup>11</sup>

Pour renforcer cette idée sur l'origine divine du mariage, Ellen G. White a écrit: "C'est Dieu qui célébra le premier mariage. Cette institution a ainsi pour fondateur le créateur de l'univers".<sup>12</sup>

Si la vie dans les foyers aujourd'hui est décevante, ceci découle du péché qui est dans le monde. Cependant, l'amour qui lie le mari et la femme découle du ciel. Appuyant cette idée Ellen G. White a écrit: "L'amour prend son origine au ciel. Il n'est pas irraisonnable; il n'est pas aveugle, il est pur et saint."<sup>13</sup> Les foyers ont besoins d'avoir une fondation divine pour qu'ils soient réellement un lieu de joie et de

---

<sup>10</sup> Ibid., 25.

<sup>11</sup> Ellen G. White, *Spirit of Prophecy*, 3 vols. (Hagerstown, Maryland: Review and Herald, 1996), 3: 601

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Ibid.

bonheur. Ainsi Ellen G. White a écrit: “C’est seulement en Christ qu’une vraie alliance de mariage peut être formée en sécurité. L’amour de l’homme doit découler de lien de l’amour divin. C’est celle-là où Christ règne peut résider un profond, un vrai et une affection non égoïste”.<sup>14</sup>

**Le rôle des parents.** Se référant à l’histoire d’Isaac quand son père a décidé de lui procurer une compagne, Ellen G. White écrit :

Les parents ne doivent pas perdre de vue, leur responsabilité est de chercher le bonheur de leurs enfants. L’obéissance d’Isaac au jugement de son père était le fruit d’une éducation qu’il avait reçue d’aimer l’obéissance. Alors que Abraham demandait à son fils de respecter l’autorité parentale, sa vie quotidienne attestait que cette autorité n’était pas un contrôle arbitraire et égoïste, mais était fondé dans l’amour, et avait le but du bien-être et du bonheur.<sup>15</sup>

Selon cette citation les parents ont un grand rôle à jouer dans la planification du mariage de leurs enfants. En premier lieu, ils participent dans le choix d’un partenaire de leurs enfants. Il est vrai que pour la situation présente, les jeunes gens n’aiment pas que les parents y jouent un grand rôle. Cette situation a été décrite par Ellen G. White :

Vous vous demandez si les parents peuvent sélectionner un compagnon sans consentement ou l’avis de son fils ou de sa fille ? J’ai la question devant vous comme il le faudrait: est-ce qu’un fils ou une fille peut sélectionner un compagnon ou une compagne sans avant tout consulter ses parents au moment où un tel pas doit matériellement affecter le bonheur des parents s’ils ont n’importe quelle affection de leurs enfants ? De même cet enfant peut-il ne pas tenir en compte le conseil et les entretiens de ses parents, et persister dans sa propre voie? Je réponds décidément: Non, même s’il ne se marie jamais. Le cinquième commandement interdit une telle voie: “Honore ton père et ta mère pour que tes jours se prolongent dans le territoire

---

<sup>14</sup> Ibid., 3:956

<sup>15</sup> Ibid., 3:301.

que l'Eternel ton Dieu te donne". (Ex 20.12) Des parents sages ne doivent jamais sélectionner un compagnon pour leurs enfants sans respecter leurs souhaits. Personne n'a jamais proposé d'agir ainsi. Mais ce que la plupart de nos jeunes appellent amour est seulement une impulsion aveugle, qui vient de Satan pour compasser leurs destructions. <sup>16</sup>

D'autre part, les enfants peuvent ne pas vouloir les conseils de leurs parents. L'égoïsme, dit Ellen G. White, "a fermé la porte de leur cœur de ce que l'affection filiale n'est plus en exercice".<sup>17</sup> Il est bon d'avoir les parents qui craignent l'Eternel. Le conseil d'Ellen G. White à la matière est de consulter, et avoir confiance en de tels parents.<sup>18</sup>

D'autre part, les enfants chrétiens trouvent plaisir dans les conseils de leurs parents. Au contraire un enfant non chrétien n'y voit pas de l'importance. Il est le devoir des parents d'être des maîtres et des enseignants des enfants. Ellen G. White invite les parents à "laisser l'amour de la vérité, la pureté et la bonté prendre racine dans leurs âmes, ainsi donc la jeunesse grandira avec envie de chercher une société où règne ces caractères".<sup>19</sup>

Personne n'est demandée de se marier avec celui ou celle qu'il ne pourra pas aimer, mais dans l'inspiration de leurs affections, les jeunes doivent être guidés par les parents expérimentés et qui craignent Dieu. Pour Ellen G. White c'est comme un déshonneur aux parents, et même un crime d'entreprendre une course contraire à cela.<sup>20</sup>

---

<sup>16</sup> Ellen G. White, *Testimonies for the Church* (Mountain View, CA: Pacific Press, 1948), 5:108-109.

<sup>17</sup> White, *Adventist Home*, 73.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid., 74.

<sup>20</sup> Ellen G. White, *Patriarchs and prophets* (Toronto, Canada: Review and Herald, 1980), 171.

**Le mariage avec les non-croyants.** Quand Samson était à l'âge de se marier, au lieu de choisir une épouse parmi les filles de sa nation, il préféra se marier à la Philistine Délila. Le commentaire donné par Ellen G. White à ce mariage est le suivant :

But association with idolaters corrupted him. . . . Samson came to mingle with them on friendly terms. Thus in his youth intimacies sprang up, the influence of which darkened his whole life. A young woman dwelling in the Philistine town of Timnath engaged Samson affections and he determined to make her his wife. To his God-fearing parents, who endeavored to dissuade him from his purpose, his only answer was, she pleased me well. The parents yield to his will and the marriage took place. . . . How many are pursuing the same course as did Samson! How often marriage are formed between the godly and ungodly, because incrimination governs in the selection of husband and wife!<sup>21</sup>

Elle continue dans le même livre en montrant que l'union entre croyants et non-croyants est un plan purement satanique loin d'être la volonté de Dieu :

The parties do not ask counsel of God, nor have his glory in view. Christianity ought to have a controlling influence upon the marriage relation, but it is too often the case that motives, which lead to this union are not in keeping with the Christian principles; Satan is constantly seeking to strengthen his power over the people of God including them to enter in the alliance of his subjects; and in order to accomplish this, he endeavors to arouse unsatisfied passion in heart.<sup>22</sup>

Si le roi Salomon a été apprécié d'une façon exceptionnelle, son mariage avec des femmes étrangères lui a fait perdre sa crédibilité, car il a fini par tomber dans l'apostasie (1 R 3.1). Sur ce sujet, Ellen G. White écrit :

En constatant une alliance avec une nation païenne et en scellant par son mariage avec une princesse idolâtre, Salomon méconnut imprudemment les sages dispositions que Dieu avait prises pour maintenir la pureté de son peuple. L'espoir que cette femme égyptienne pouvait se convertir constituait

---

<sup>21</sup> Ellen G. White, *The History of Redemption* (Seoul, Korea: Everlasting Gospel Association, 2001), 218.

<sup>22</sup> Ibid.

une bien faible excuse à ce péché. En transgressant l'ordre précise qui enjoignait la séparation entre Israël et les autres nations, le roi unit son pouvoir à une force purement humain.<sup>23</sup>

Ellen G. White précise dans ses analyses qu'un bon nombre des soit disant chrétiens pensent comme Salomon, qu'ils peuvent s'unir aux incroyants du moment que leur influence peut s'avérer bénéfique pour ceux qui sont dans l'erreur ; mais trop souvent ils se trouvent eux-mêmes pris aux pièges et vaincus, finissant par sacrifier leurs principes et se séparer de Dieu. Un faux pas entraîne un autre jusqu'au jour où il est impossible de briser les chaînes qui les emprisonnent.<sup>24</sup>

Après avoir constaté la lourdeur d'un tel mariage, Ellen G. White a écrit : "Marriage between believers and unbelievers is forbidden by God".<sup>25</sup> Ainsi en écrivant à une sœur qui voulait se marier avec un non croyant, Ellen White cite le conseil de l'apôtre Paul que 'le mariage doit être dans le Seigneur' (1Co 7.39)". Ensuite elle renvoie au message que Paul a écrit aux Corinthiens : "Ne formez pas d'attelage disparate avec des infidèles" (2 Co 6.12, La Bible de Jérusalem) et dit avec clarté que ce mariage est un piège du diable.<sup>26</sup>

White déclare aussi que : "Les mariages sont plus aptes à durer et la vie familiale plus capable d'accomplir le plan divin si le mari et la femme sont unis et liés ensembles par les valeurs spirituelles et des styles de vie communs".<sup>27</sup>

---

<sup>23</sup> Ellen G. White, *Foyer Chrétien* (Dammarie-les-Lys, France : Vie et Santé, 1993), 62.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> White, *Adventist Home*, 63.

<sup>26</sup> Ibid., 361-368.

<sup>27</sup> Conférence Générale de l'Église Adventistes du Septième Jour, *Manuel de l'église* (Dammarie-les Lys, France : Vie et Santé, 1997), 169.



**Le Bon Choix.** Pour que les personnes n'aient pas à émettre, après le mariage, des pensées désabusées et malheureuses, elles doivent avant se contacter, en faire le thème d'une réflexion sincère et profonde. Un tel engagement sans discernement peut devenir un des plus sûrs moyens de ruiner les possibilités des jeunes gens et jeunes filles. La vie devient un fardeau, une malédiction. Personne en tant qu'un mari ne détruit le bonheur à l'efficiencia d'une femme, et faire de son existence un véritable creve-cœur ; et pour ce qui est de refroidir les espoirs et les aspirations d'un homme, de paralyser ses énergies et ruiner son influence et son avenir, personne n'en parvient aussi bien que sa propre femme.

Le mariage est une réalité qui influencera votre vie tant dans le monde présent que dans le monde à venir. Un chrétien sincère ne se résoudra pas à réaliser ses projets sans être convaincu que Dieu les approuve. Il ne voudra pas opérer un choix lui-même, mais il sentira que Dieu va choisir pour lui. Nous ne devons pas agir de notre guise, car le Christ non plus n'a pas cherché à agir de la sorte. Mais nous ne devons pas permettre à l'imagination et aux émotions de nous mener à la ruine. Dieu réclame notre cœur tout entier, nos affections les plus profondes.

Le choix d'un conjoint pour la vie doit être tel qu'il assure le bien-être physique, mental et spirituel des parents et des enfants, afin de leur permettre d'honorer ensemble le créateur et d'être une bénédiction à leurs semblables. White continue en disant : "Un grand soin doit être apporté par la jeunesse chrétienne dans la création des liens d'amitiés et dans le choix de ses relations. Prenez garde car ce que vous considérez aujourd'hui comme or pure ne devienne un vil métal. Il est plus facile de commettre une erreur que de la réparer parce que les mariages inspirés par des

impulsions et des pensées égoïstes ne connaissent généralement pas de réussite”.<sup>28</sup>

### **La position de l’Église adventiste**

L’Église Adventiste possède des manuels guidés dans la foi en plus de la Bible. Parmi ces manuels se trouve entre autres le *Manuel de l’Église* et le *28 Vérités Fondamentales*. Ce premier manuel est celui qui nous aidera à comprendre la position de l’Église concernant le mariage.

Pour ces raisons, l’Église Adventiste du 7<sup>ème</sup> Jour décourage fortement les mariages entre adventistes et non adventistes, et presse instamment le pasteur de l’Église Adventiste du 7<sup>ème</sup> Jour de ne pas célébrer de tels mariages.

**Selon le *Manuel de l’Église*, l’Église Adventiste croit que**

Le mariage a été institué en Eden par Dieu. Jésus a déclaré qu’il s’agissait d’une union à vie entre un homme et une femme, union caractérisée par un climat d’amour. Aux yeux du chrétien, les vœux du mariage l’engagent aussi bien vis-à-vis de Dieu que vis-à-vis de son conjoint et ne devrait être échangés qu’entre deux personnes qui partagent la même foi. L’amour, l’estime, la responsabilité et le respect mutuel constituent la trame des liens conjugaux, reflètent l’amour, la sainteté, l’intimité et la permanence des liens unissant le Christ et son Église : “ Car le mari est le Chef de la femme, comme Christ est le chef de l’Église qui est son corps, et dont il est le sauveur”. (Ep 5.23)

Concernant le divorce, Jésus a enseigné que la personne qui, sauf pour cause d’adultère, se sépare de son conjoint et en épouse un autre commet un adultère :

Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce. Mais moi, je vous dis celui qui répudiera sa femme, sauf pour cause d’adultère, l’expose à devenir adultère et que celui qui épouse une femme répudiée commet l’adultère ” (Mt 5.31-32).

Bien que certaines relations familiales puissent ne pas atteindre l’idéal, les époux qui se dévouent l’un à l’autre en Christ peuvent réaliser leur unité d’amour grâce à la direction du Saint-Esprit et au ministère de l’Église. Dieu bénit la famille et

---

<sup>28</sup> Ibid., 47.

désire que ses membres se prêtent mutuellement assistance en vue d'atteindre une pleine maturité. Les parents doivent apprendre à leurs enfants à aimer le Seigneur et à lui obéir. Par la parole et par l'exemple, ils leurs enseigneront que le Christ est un maître aimant, bienveillant et attentif à nos besoins, qui souhaite les voir devenir membres de son corps et appartenir à la famille de Dieu.

La Bible déclare :

Et les commandements que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur, tu inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des frontaux entre tes yeux. Et tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes (Dt 6.6-9). Le resserrement des liens familiaux est l'un des signes distinctifs du dernier message évangélique.<sup>29</sup>

Dans le *Manuel de l'Eglise* nous lisons :

Le mariage chrétien est une union approuvée par Dieu en un homme et en une femme croyant pour l'épanouissement de leur amour mutuel, pour leur soutien réciproque, pour un bonheur partagé, pour la procréation et de l'éducation d'enfants qui à leur tour, deviendront chrétiens. Dans le plan de Dieu, l'union conjugale dure jusqu'à ce qu'elle soit dissoute par la mort de l'un des deux conjoints.

Le mariage est le fondement de la société humaine. Une affection véritable entre l'homme et la femme est conforme à la volonté de Dieu. Que ceux qui désirent se marier pensent chaque sentiment et soient attentifs à chaque manifestation du caractère de celui ou de celle à qui ils pensent unir leur destinée. Que chaque pas vers le mariage soit caractérisé par la modestie, la simplicité, la sincérité et le désir ardent de plaire à Dieu et de l'honorer. Le mariage influe sur la vie présente et sur la vie future. Un chrétien sincère ne formera pas des projets que Dieu ne puisse approuver.<sup>30</sup>

L'Eglise reconnaît que la décision finale, relative au choix du partenaire, appartient aux personnes concernées. L'Eglise espère néanmoins que si un membre choisit un partenaire qui n'est pas membre de l'Eglise Adventiste, les fiancés

---

<sup>29</sup>Ibid., 15-16.

<sup>30</sup>Ibid.

comprennent et acceptent que le pasteur adventiste, qui s'est engagé de défendre les principes soulignés ci-dessus, ne célèbre pas le mariage. Si une personne s'engage dans un tel mariage, l'Eglise doit manifester son amour fraternel et sa préoccupation en encourageant le couple à tendre vers l'unité totale en Christ.<sup>31</sup>

### **La cérémonie de mariage**

Selon la croyance de l'Eglise adventiste du 7<sup>ème</sup> jour :

Seul le pasteur consacré peut présenter au futur époux leur responsabilité conjugale, présider à leur engagement et les déclarer unis devant Dieu, excepté dans les territoires où les comités de divisions ont pris un vote que les pasteurs autorisés désignés par vote qui ont été consacrés anciens puissent officier a une cérémonie de mariage. Dans des nombreux autres cas il a la faculté de conclure le mariage à l'Eglise mais l'acte de mariage doit être signé par un officier de l'Etat civil. Dans d'autres pays encore, la cérémonie de mariage est une affaire purement civile qui relève de l'Etat. Dans ce cas, à la suite de la célébration de mariage, les membres de l'Eglise se réunissent dans la maison ou dans le lieu de culte et la bénédiction du Seigneur est invoquée sur les couples par un pasteur consacré.<sup>32</sup>

### **Conclusion**

Le mariage est une institution qui a été instituée par Dieu lui-même dans le jardin d'Eden. Dans l'établissement des foyers, les jeunes gens ont intérêt à considérer les conseils des parents pour que le choix et la vie future en famille soient promettant. Cette alliance une fois contractée, ne doit en aucun cas être rompue à moins que cela soit occasionné par la mort ou l'infidélité de l'un des conjoints. Ainsi donc, le bon choix est délicat et doit éviter d'être emporté par les impulsions sentimentales et les instincts charnels.

Nombreux jeunes adventistes négligent les conseils des parents expérimentés

---

<sup>31</sup> Ibid. 167-169.

<sup>32</sup>Ibid., 49.

dans le domaine du mariage et font ce qu'ils veulent. Cependant, le mariage est une école d'apprentissage qui occupe jalousement le couple et ses descendants au point que l'échec n'affecte pas le mari et sa femme mais toute la famille entière.

C'est pour cette raison même que l'Eglise, Ellen G. White et la Bible interdisent le mariage entre les croyants et les non-croyants. Ceci pour éviter toute les discordes possibles pouvant naître après le mariage.

La dot est bien considérée comme une compensation et un signe de reconnaissance envers la famille de la fiancée. Elle est très loin d'être un prix d'achat payé pour bénéficier une épouse. Elle varie d'une famille à une autre. Elle a sa base dans la Bible.

Les cérémonies de mariage ont aussi une base dans la Bible. Au sein de l'Eglise Adventiste, elles sont commémorées à l'Eglise par un pasteur consacré à la vue public. Nous clôturons par la contribution idéologique d'Ellen G. White :

Les écritures déclarent que Jésus et disciples furent invités à cette cérémonie de mariage à Cana. Les chrétiens qui se disent ne pas devoir prendre part à ces joyeuses festivités ne peuvent pas se réclamer du Christ. En assistant à cette fête, Jésus a montré que nous nous réjouissons avec ceux qui se réjouissent en suivant ses ordonnances. ”<sup>33</sup>

---

<sup>33</sup> Ibid., 96.

## CHAPITRE 3

### LES BENA LULUA ET LE MARIAGE

#### Les Bena Lulua

##### Description Générale

La République Démocratique du Congo est formée par une multitude de tribus. Chaque tribu a sa manière de voir le mariage. Pour le cas qui nous concerne, la tribu qui est focalisée est celle de Bena Lulua, car ils sont les initiateurs des églises adventistes composantes le District de Tshikapa Kele. Selon l'histoire, les Bena Lulua sont les descendants de l'ancêtre commun appelé Nkole et l'historien Luntumbue nous donne les renseignements suivants sur leur origine :

L'origine de Nkole et sa postérité n'ont jamais fait l'objet d'une histoire écrite d'autant plus que ses descendants sans écriture propre depuis leur existence, ont commencé à recevoir l'instruction européenne que dans les vingt dernières années du 19<sup>e</sup> siècle de notre ère. Cet ancêtre réputé n'était connu que par tradition orale transmise de génération en génération. L'origine de Nkole se traduit de différentes versions invraisemblables. Certains disent qu'il est le fils de Bende (Bende=Autrui), Fils de Dieu lui-même. D'autres disent que Nkole est le fils de Bayembi etc.... On dit que Nkole est le fils de Bamoyo, qui l'est de Mupemba qui est le fils de NKOLE WA TSHILONDA est le fils de Ntambue Tshimungu Nyama ou Bamulambula, fils de Bende, fils de Kalunga=qui allonge. Kalunga serait du nombre de gens qui participèrent à la construction de la tour de Babel des fils de Noé et qu'on appelle 'Bakua Kalunga, bakalunga Diulu', c'est-à-dire les allongeurs des cieux. Il y en a qui disent que Nkole est fils de Kabeya, fils de Nkongolo Muena Bantu. Et certains étrangers considèrent Nkole comme un personnage myalgique. Nkole dont il est question dans le présent travail est un personnage ayant existé physiquement. Mais, les études bien fouillées dans la brochure intitulée 'l'histoire du Congo' nous amènent à considérer Nkole comme l'un des descendants de Kalala Ilunga ou Ilunga Mbidi, réputé ancêtre commun de Bena Lulua et Baluba.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Mafuala Muena Muabo wa Luntumue, "Histoire de la Lulua", *Jeune Afrique*, Janvier 1973, 26.

## **L'Origine de Nkole et ses descendants**

Le même historien nous fournit des informations à propos de cette communauté sur leur origine et leurs descendants :

Au X<sup>IV</sup>e et au X<sup>V</sup>e siècle, Un Seigneur du nom de Nkongolo, venu du Maniema au-delà de Kabambare s'imposa avec les armes aux tribus parlant différentes langues qui vivaient entre le fleuve Lualaba et le Lac Tanganyika. Ce fut la naissance du premier empire Luba. D'après la tradition, Kahatua, fils de Kazadi, vint de l'Ouest, au-delà de Lomami et s'établit sur les bords du Lac Kisale. Son épouse Ndayi issue de Baluba Shankadi était vouée au génie Nkongolo. Ndayi enfanta un garçon qui reçut le nom de Nkongolo Muamba, deux filles, Bulanda et Keta. Nkongolo Muamba qui avait conquis beaucoup de terres succéda à son père et rendit puissant l'Empire de Baluba Shankadi au 16<sup>e</sup> siècle. Un certain jour Nkongolo Muamba rencontra un autre grand chasseur et conquérant : Mbombwe Mbidi venu du côté de Tanganyika. Tous deux se lièrent d'amitié et Mbidi épousa la sœur de Nkongolo Muamba, nommé Bulanda. Un de leur fils Kalala Ilunga ou Ilunga Mbidi devenu à son tour grand conquérant, pour la succession de Nkongolo Muamba et devient le Chef du second empire Luba. Sous le règne de Ilunga Mbidi (1550), l'empire s'agrandit et s'étendit de chaque côté du fleuve Lualaba jusqu'au Tanganyika, Il dominait aussi les Lunda ; sur ce la tribu de Baluba Shankadi ou Baluba Balole que les sujets de Kasonga Nyembwe et Kabongo formant au Katanga tire directement son origine d'Ilunga Mbidi tandis que les Baluba du Kasai y compris les Bapemba ou les Bena Lulua, sont issue de Nkole, descendants d'Ilunga Mbidi. Nkole sur les hauts plateaux du Katanga, localité appelée plus tard Sanga Lubangu, situé à 100Km au nord de Kamina, engendra six garçons dont les descendants n'auraient été englobé à aucun moment au second empire des Baluba Shankadi.<sup>2</sup>

Après avoir donné cette brève origine de Bena Lulua, voyons les descendants avant de continuer leur histoire.

### **Les descendants de Nkole**

Les enfants de Nkole sont les suivants : Mutombo, Kapuku Muluba, Muyembi, Kasonga, Kanyoka et Nyindu Niambi. Lorsque ces six enfants atteignaient l'âge de se marier fondèrent chacun un foyer et les six couples se multiplièrent considérablement constituant ainsi plusieurs familles mentionnées ci-dessous.

---

<sup>2</sup> Ibid.

Mutombo fils ainée de Nkole épousa trois femmes, de son union avec elles, il engendra : Kasanga, Kabiye, Nkombua (fille), Ndolo, Mukuna, Nkongolo, Mpongo, Mpuka Tshitonta, Kumuimbaie et Kasanganayi dont l'arbre généalogique se présente de la manière suivante :

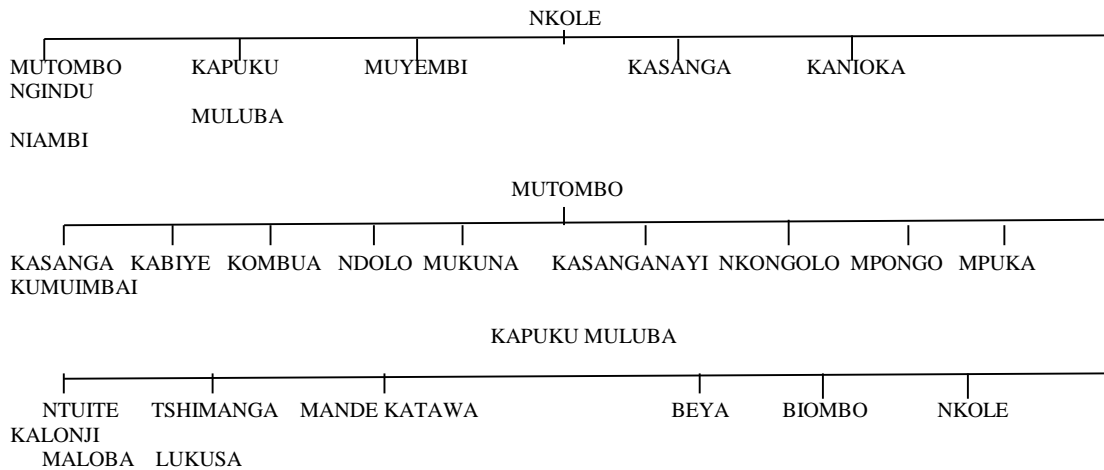


Figure 1. Les descendents de Nkolé.

Parmi toutes ces descendance, les descendants de MUTOMBO et de KAPUKU MULUBA formèrent la tribu de BENA LULUA.<sup>3</sup>

### Origine du nom Lulua

Il s'avère important de connaître que lors de l'arrivée de colonialistes belges vers 1885, il n'existait pas de tribus appelées 'LULUA' et 'BALUBA' comme aujourd'hui. Le terme 'Bena Lulua' ne date que de bien plus tard. Il n'a aucune signification généalogique, ethnographique ou autre. Cette désignation a été adoptée par les BATSHIKO et même par les premiers Européens vers 1893 et 1896 pour désigner les indigènes établis sur les rives de la Lulua et n'a d'autres significations que précisément celle de 'Riverains de la Lulua'. Lulua un grand cours d'eau ou

<sup>3</sup>Ibid.



écoulement d'eau, signe précurseur d'accouchement, est donc appelé 'Bena Lulua' ceux qu'on appelait 'Bapemba'. Les appellations courantes 'LULUA' au pluriel 'Bena Lulua' imposé par les colonialistes pendant près d'un siècle est devenu de fait du terme reconnaissant et qualificatif de la tribu 'LULUA'

### **Situation géographique**

Les Bena Lulua sont situés dans la province du Kasai Occidental au centre de la République Démocratique du Congo. Ils sont les voisins des Baluba du Kasai oriental et de Bakua Luntu à l'Est, de Tshiokwe et Pende à l'Ouest, des Kuba et Kete au Nord et de Mbindi au Sud. Leur langue maternelle est le Ciluba.

Kasonga Betukayi écrit : "Le pays de Bena Lulua jouit d'un climat tropical humide, son paysage végétal est une savane entrecoupée de galaxies forestières, la pauvreté de sol est une note dominante de cette région".<sup>4</sup>

En effet, comme partout dans la zone intertropicale où la saison sèche atteint trois mois, dans le pays de Bena Lulua les forêts n'occupent que des vallées humides, les plateaux intercalaires étant couverts des savanes. Il existe deux types de savanes dans cette région : Des savanes sur terres pauvres et des savanes sur terres riches.

### **Situation Socio-économique**

#### **La vie sociale**

Quand nous avons essayé d'investiguer nos enquêtes, les informations nous ont donné les renseignements suivants : "Les sentiments d'attachement à la famille, de fraternité, de solidarité et d'hospitalité sont certes appréciés chez les Bena Lulua.

---

<sup>4</sup> Kasonga Betukayi, "Histoire Politique de Bena Lulua", *Les Cahiers du CERKA* 2, n°3, 1989, 45.

Aussi l'esprit de paix et de justice, l'amour de la liberté et de l'indépendance, la gaieté, la fierté sont les caractéristiques de ce peuple".<sup>5</sup>

Comme tous les Kasaiens, les Bena Lulua sont très hospitaliers. Ils hébergent les gens d'autres villages ou territoires voisins désirant être chez eux ou menacés par une situation politique ou sociale quelconque. En ce qui concerne les visiteurs sont traités souvent avec amabilité. Ils les nourrissent et les logent sans récompense exigée ou préalable. Dans la vie quotidienne, les frères s'entraident mutuellement. Ils se soutiennent afin de maintenir l'unité du groupe social, le clan ou le foyer. A la mort d'un membre d'une maison, les proches viennent partager l'épreuve, versent les larmes et accompagnent les défunt à sa dernière demeure. Il convient de signaler que le deuil est une affaire de tout le village. Suivant le "NSHIDI" (Repos), toute personne du village doit participer à l'ensevelissement du cadavre. La maison mortuaire reçoit la nourriture de tous les membres de la communauté. Le jour du lever de deuil, c'est une grande fête. Les habitants sont conviés tous au repas sans condition. On mange, on boit et on danse : l'enthousiasme est tout à fait général. La générosité est bien visible dans la vie sociale de Bena Lulua. D'une bête capturée à la chasse, chaque membre de la famille et même du grand foyer en reçoit un morceau "Chacun pour tous, tous pour chacun" pourrait-on dire. La formule commune est que : "*Tshiadima umue tshiadia bangi*" ce qui veut dire : Ce qui est cultivé par un seul est consommé par plusieurs. <sup>6</sup>

Dans cette société, nous trouvons quelques caractéristiques spécifiques déterminant cette organisation. Ainsi, l'écrivain Luntumbue Muena Muabo Mafuala,

---

<sup>5</sup> Tshijuke Kabongo, *Renseignements des enquêtes* (15 Octobre 2008)

<sup>6</sup> Ibid.

nous décrit quelques appellations que la société Kasaienne emploie : “La base de la société est le ‘*Nsubu*’ (la maison). Le *Nsubu* est formé de ‘*tatu a Nsubu*’ du père de la maison ou ‘*sha a bana*’ le père des enfants, de la ‘*mamu a Nsubu*’ la mère de la maison, la ‘*mamu’ a bana*’, la mère des enfants”<sup>7</sup>

Ces appellations semblent déterminer les attributions entre l’homme, qui s’occupe des problèmes extérieurs, et celles de la femme, qui s’occupe des problèmes de l’administration domestique.

Dans cette société de Bena Lulua la polygamie est autorisée. En plus on oblige parfois une veuve à épouser le frère de son mari défunt, et une sœur à épouser le veuf de sa sœur décédée.

Dans cette société, un ‘*Diku*’ soit une famille est composée de plusieurs ‘*Nsubu*’. Il comprend le père, la mère, les oncles, les cousins, les neveux et les nièces. Ce pourquoi en cas de problème, celui-ci affecte toute la famille. Chaque personne se voit concernée.

Au passé, la procréation avait une importance capitale pour une femme. Ainsi,

La femme n’avait de valeur que par la maternité. Un adage luba nous dit : ‘*Buimpe bua mukaji ndulelu*’ littéralement, cela signifie que ‘l’intérêt d’une femme réside dans la maternité’. D’ailleurs après un an de mariage et de cohabitation, si la femme n’a pas conçu, elle était exposée aux boutades (mépris) de ses belles sœurs et d’autres membres du clan de son mari. Pour eux, une société sans enfants est une société morte et sans valeur. Si une femme de Bena Lulua ou mariée chez les Bena Lulua du Kasai commet l’adultère, c’est un motif pour la chasser du mariage, toute la famille approuve cette décision. Mais si l’homme accepte de la pardonner, la famille de la femme doit amener une grosse chèvre pour donner à la famille de l’homme, afin de terminer le ‘*Cibindi tshia Nsubu*’, inceste de la maison, appelée ainsi parce qu’il s’agit d’un adultère commis en dehors du mariage légal, ce raisonnement montre que chez les Bena Lulua du Kasai, dès que la femme commet l’adultère, le mariage n’existe plus. Quand la femme donne

---

<sup>7</sup> Luntumue, 26.

la chèvre exigée pour le pardon, elle passait par une cérémonie scandaleuse dans laquelle on la faisait marcher corps nu.<sup>8</sup>

L'historien Luntumbue Muena Muabo Mafuala aborde dans le même sens, en disant : “ Une femme adultère était promenée nue et on appliquait du poivre dans organes coupables.”<sup>9</sup>

Les informateurs sont allés plus loin et ont fourni avec aisance les renseignements ainsi ils ont ajouté les informations suivantes : “Lors de cette cérémonie, on jetait du sable, de la terre de la farine sur elle. Après tout, les femmes du clan descendaient avec elle à la rivière pour la laver. Finalement, la femme était ramenée dans la maison du mari. A ce moment là, la chèvre était consommée par tout le monde ”<sup>10</sup>

Telles sont brièvement présentées quelques facettes de la société des Bena Lulua du Kasai dans la province du Kasai Occidental en République Démocratique du Congo. Les gens sont solidaires, libres et tranquilles, et respectent les autorités traditionnelles dans leurs villages respectifs.

### **La vie économique**

Concernant la vie économique de cette société, les vieux du village ont fourni les informations suivantes : L'activité principale des Bena Lulua du Kasai est l'agriculture et dans quelques endroits on exploite les diamants. Les Bena Lulua pratique aussi la chasse et la pêche. Ils sont des grands producteurs des tomates, des maniocs, des maïs, des aubergines et des taros qu'ils récoltent souvent pour la

---

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Ibid., 30.

<sup>10</sup> Ibid.

subsistance alors que les outils produits (machettes, houes etc.) sont commercialisés. Outre ces grandes activités ordinaires de premières importances, le village a des forgerons, des tisserands, et beaucoup d'autres hommes des métiers qui fabriquent des fusils, des houes, des lances, des machettes et d'autres instruments utiles au travail du paysan. En matière d'économie, quelques aspects peuvent être souligné, tels que la propriété financière, la propriété immobilière. Le sol est partagé entre les différents membres de la communauté autorisé à toute la communauté. De même, la chasse et la pêche sont au droit collectif. Nous ajoutons que l'homme est le seul principal propriétaire de maniocs, cases, champs, etc. La femme possède un nombre restreint d'objets servant au conjoint à celui qui se marie, mais ce contrat préoccupe tout le monde, la famille du garçon et celle de la fille qui se marient. Ils s'engagent en tant que membres de deux familles, de deux clans et leur acte devient un acte communautaire et social.

### **Mariage Civil dans la RDC**

Dans la République Démocratique du Congo, le mariage civil est considéré comme un service créé par l'État Congolais qui donne droit aux conjoints d'être appelés mariés et produit des effets selon la loi. Dans la législation, il est déclaré ce qui suit :

Ce mariage est célébré publiquement au bureau de l'Etat civil du domicile ou de la résidence de l'un des époux. Il peut être célébré en famille selon les formalités prescrites par les coutumes. En cas de l'espèce, l'officier de l'Etat civil enregistre le mariage et dresse un acte de constat. C'est un

mariage qui a un numéro d'ordre et un numéro folio dans le registre de mariage.<sup>11</sup>

Cette même législation congolaise déclare ce qui suit :

Le mariage est l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme s'engagent dans les liens du mariage. Dans ce cas le mariage a pour but essentiel de créer une union entre l'homme et une femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux, pour partager leur commune destinée et pour perpétuer leur espèce.

La preuve du mariage se fait ordinairement par la production de l'acte du mariage ou du livret de ménage dressé lors de son enregistrement ou lors de sa célébration. Si la preuve de la célébration ou de l'enregistrement d'un mariage résulte d'une décision répressive, l'inscription de celle-ci sur les registres de l'Etat civil tient lieu de célébration ou d'enregistrement. Qu'il célèbre ou qu'il enregistre un mariage, l'officier de l'Etat civil doit dresser un acte dans le registre des mariages. Les actes d'enregistrement et de célébration de mariage sont dressés dans le même registre à leur date. Le modèle de l'acte de mariage est fixé par un arrêté départemental. A la diligence de l'officier de l'Etat civil ayant célébré ou enregistré le mariage et sous sa responsabilité, il est notifié administrativement à l'officier de l'Etat civil du lieu de naissance de chacun des époux un avis avec accusé de réception indiquant que les parties ont contracté le mariage, aux fins de mention de l'accomplissement de la formalité est faite en marge de l'acte de mariage.

En cas de divorce, on applique la loi, le jugement nécessaire. L'enregistrement est valable par les signatures des déclarants, des parents de deux côtés, des témoins et celle de l'autorité de l'Etat civil. Car l'enregistrement est reconnu officiellement par l'Etat Congolais, inattaquable par n'importe qui si ce n'était que par la loi. C'est pourquoi le législateur a tenu à mettre sur pieds des règles qui régissent la famille, en conformité non seulement avec le gouvernement congolais mais aussi avec les exigences d'une société moderne.<sup>12</sup>

En suivant la loi du pays, notre gouvernement a établi les lois pouvant régler le problème du mariage dont voici quelques unes :

1. L'officier de l'Etat civil énonce dans l'acte de mariage :

La valeur et composition détaillée de la dot  
a. énumération des biens remis en paiement total ou partiel de la dot versée

---

<sup>11</sup> *Code de la Famille*, Journal officiel de la République de Zaire, 1987, 1987), 109-118.

<sup>12</sup> *Ibid.*

- au moment de la célébration du mariage.
- b. L'identité des débiteurs et des créanciers de la dot en cas de versement partiel de la dot, le règlement ultérieur sera constaté par l'acte de l'officier civil.
2. Le mariage peut être célébré en famille selon les formalités présentées par les coutumes. Dans ce cas, l'officier de l'Etat civil enregistre le mariage et dresse un acte de constat.
  3. La célébration du mariage en famille se déroule conformément aux coutumes des parties pour autant que ces coutumes soient conformes à l'ordre public. En cas de conflits de coutumes, la coutume de la femme sera d'application.
  4. Si les époux ou leurs mandataires et les témoins affirment sous serment que les personnes qui ne comparaissent pas ou qui refusent de donner leurs consentements au moment de l'enregistrement, l'ont donné au moment de la célébration. Les dispositions pénales relatives aux faux témoignages et aux faux serments leur sont applicables. L'acte d'enregistrement du mariage est dressé conformément aux dispositions des articles qui stipulent : La preuve du mariage se fait ordinairement par la production de l'acte de mariage ou du livret du mariage dressé lors de son enregistrement ou de sa célébration.
  5. Avant l'enregistrement, le mariage célébré en famille n'est opposable qu'aux époux et à ceux qui ont participé à cette célébration conformément à la coutume. Tant que le mariage célébré en famille n'a pas été enregistré et que l'un des époux en invoque des effets en justice, le tribunal suspend la procédure jusqu'à l'enregistrement.<sup>13</sup>

## **Mariage Traditionnel chez les Bena Lulua**

### **Conception du mariage**

Comme tous les africains pour ne pas parler uniquement des congolais, les Bena Lulua du Kasai conçoivent le mariage comme une union entre les tribus, les clans et les familles. Ils pensent que c'est par le mariage que la famille du marié ou de la mariée élargit les relations à travers le monde. C'est un acte communautaire, car la prospérité, la progéniture, la vie de toute la famille en dépendent. La famille du

---

<sup>13</sup>Ibid., 120.

garçon qui veut se marier y voit la multiplication. C'est pourquoi le mariage n'est pas considéré comme une simple affaire, mais plutôt un engagement solennel qui doit tenir tout le monde à cœur. Ainsi, appuyant cette idée, Bernard Harnik déclare: "Marriage is more than a contact between two partners of opposite sex. It is also more than a basic unit of society".<sup>14</sup>

Et ensuite, Dr Mulango Gwa Cikala a conclu que le

mariage est donc considéré essentiellement comme source de vie. C'est la fécondité qui fait des époux pleinement époux, c'est par elle qu'ils prolongent leur ascendants et se prolongent eux-mêmes dans leur descendance. Ainsi, le mariage n'est pas une affaire personnelle, la femme sera appelée : '*Mukaji wa Tshiota*' qui veut dire 'la femme du clan'. Par là, il faut savoir que même les parents du garçon seuls n'ont le pouvoir de décision. Les oncles, les tantes, les grands parents doivent y être conviés pour que le mariage soit vraiment fécond.<sup>15</sup>

### **Le choix du conjoint**

Selon notre enquête réalisée chez les Bena Lulua du Kasai, quand un jeune homme arrive à l'âge de se marier, il doit avant tout faire des démarches en vue du mariage, prouver pour qu'il devenu homme, qu'il sera désormais capable d'entretenir une famille par son travail. Il doit donc construire une maison pouvant abriter une famille et soit par la culture des champs, soit par un travail rémunéré, montrer qu'il est capable de pourvoir aux besoins de sa future famille, tout en apportant sa contribution a la vie du clan, conformément a la loi de la solidarité clanique.<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Bernard Harnik, *Towards a Healthy Marriage* (Waco, Texas: Word, 1976), 92.

<sup>15</sup> Mulago Gwa Cikala, *Un visage africain du Christianisme* (Paris, France: Présence Africaine, 1965), 52-53.

<sup>16</sup> Ibid.



Quant à la jeune fille, depuis longtemps sa maman s'est déchargée progressivement sur elle des travaux domestiques quotidiens pour la rendre capable de s'en tirer aisément au moment de fonder son foyer. Elle va chercher de l'eau à la source, va ramasser du bois secs en brousse, fait la cuisine.<sup>17</sup>

Lorsqu'un jeune homme désire se marier, les parents, dans le souci de voir leur fils vivre harmonieusement dans le mariage, lui cherchent une fille de bonne conduite et surtout issue d'une bonne famille ou d'un clan qui a une bonne réputation. Si dans le village du candidat désireux de se marier, il n'y a pas de candidate convenable, on envoie le jeune homme chez l'oncle, chez une tante, chez un frère, chez une sœur ou chez un ami vivant dans un village voisin ou lointain. Là, ce n'est pas le garçon qui choisit la fiancée, c'est plutôt les parents qu'il visite, aidé par les voisins ou les amis, qui fait pour lui. Le choix de la conjointe est une affaire de toute la famille ou de tout le clan.<sup>18</sup>

De fois, c'est les parents du garçon et ceux de la jeune fille qui s'engagent dans le mariage sans en informer les intéressés. Tous les deux ne se retrouvent que devant un fait accompli. Et pour faire honneur à leur famille et manifester son respect envers les parents, on accepte le choix sans condition. Il faut à tout prix ne pas décevoir les parents dans leur choix. Mais si le jeune garçon fait lui-même le choix, la famille ou le clan passe par la cérémonie de consultation avant d'accepter son choix. Si la famille de la jeune fille est de bonne réputation, ainsi, le choix peut être soutenu par toute la famille du garçon.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> Ibid

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

Dans ce cas, toutes les deux initiatives, c'est seulement lorsque les deux familles se mettent d'accord sur la possibilité de conclure le mariage que le jeune homme et la jeune fille entrent en lieux. Dans la démarche du choix d'une conjointe, qu'arrive-t-il quand il trouve la jeune fille qui lui plaît ? La réponse à cette question a été la suivante :

Il lui demande, s'il veut bien l'épouser. Si la jeune fille dit non, il doit chercher ailleurs. Il arrive cependant que la famille de jeune fille, apprenant qu'un jeune homme veut l'épouser et qu'elle refuse, on fait la pression sur elle pour qu'elle accepte, et surtout quand celui à qui est destiné la dot est impatient de se marier à son tour. Cependant si la jeune fille continue à refuser, le jeune homme doit aller chercher ailleurs si le jeune homme plaît à la jeune fille, elle marque son consentement et va conduire le jeune homme chez ses parents. Les parents à leur tour examinent le jeune homme, et demandent ensuite à leur fille si son consentement est donné du fond du cœur, si elle veut réellement ce jeune homme. Parce qu'il arrive parfois qu'une jeune fille ayant accepté un jeune homme sous une pression sociale quelconque, n'arrive pas à s'accoutumer à lui, et fut son mari pour retourner chez ses parents. Cela une source d'ennuis pour ses derniers. Pour cette raison les parents sont obligés de poser cette question à leur fille.<sup>20</sup>

L. Mukenge décrit avec suffisamment de netteté les démarches du jeune homme à qui l'on laissait le soin de se trouver une conjointe (fiancée). Il dit ce qui suit : "Lorsque grâce à l'un ou l'autre informateur, il tombait sur une famille ayant une fille en âge et digne d'être demandé en mariage, il fallait trouver celui qui en fait ses présentations, lui confiait son désir d'épouser sa fille".<sup>21</sup>

Dans ce cas, le père ou le tuteur introduit le visiteur ou jeune homme dans sa case de réception ou à défaut, dans la case de l'un ou l'autre frère de la fiancée en question.

---

<sup>20</sup> Kalubi T., Mudibua, informations reçues des vieux du village, le 15 juillet 2008.

<sup>21</sup> L. Mukenge, "Croyance Religieuse et structure Socio-Familiale en Société Luba", *Extrait de valeurs Economiques et sociaux*, 2 vols. (Kinshasa: n.p. 1967), 1: 37-38.

Puis il faisait venir la fille et la chargeait d'offrir du tabac ou de l'eau à boire au jeune homme et à son compagnon. C'est pendant qu'elle rend ce service que le garçon lui fait sa déclaration d'amour. Alors, généralement, après un long moment de silence, elle demande l'identité de son prétendant. Si l'identité et la physique du jeune homme donne satisfaction et qu'elle consent au mariage, elle lui dit pour toute déclaration "*Unvuangana ne baledi*" "traite avec mes parents". Sur ce, les deux jeunes gens vidaient les lieux et allaient faire le rapport, l'une à sa mère et l'autre à son futur beau-père. Ce dernier, s'il accepte le mariage projeté entre le jeune homme et sa fille, demande au garçon de repasser quelques jours plus tard.<sup>22</sup>

Le délai accordé au jeune homme parfois une semaine au minimum, cette période permet aux parents de la jeune fille de vérifier si réellement cette dernière est disposée à épouser le garçon, et surtout de se renseigner sur la valeur et la famille de celui-ci.

### **Le premier contact**

Après avoir fait notre enquête, nos informateurs nous ont déclaré ce qui suit :

La fille, une fois choisie, doit rencontrer son fiancé face à face. Le premier contact peut se faire de deux manières. Lorsque les parents choisissent la fiancée, eux-mêmes organisent le jour de la première rencontre. On peut inviter avec l'accord des parents de la jeune fille, la fiancée dans la famille du garçon.

Là, elle va aider la maman du garçon à puiser de l'eau, à broyer les maïs ou manioc ou d'autres travaux ménagers. Ce contact favorise l'échange de petits dons ou cadeaux entre les deux familles. C'est à cette occasion que l'on peut annoncer le choix au jeune homme qui ne fera qu'accepter sans condition comme nous l'avons dit ci-haut. Au retour de la jeune fille on demande à son fiancé de l'accompagner. Le premier contact entre les fiancés est souvent occasionné par les parents. Tout ça n'est que des contacts préliminaires. Pourtant le premier contact entre les deux familles est le plus déterminant. Après que les deux fiancés se sont connus ou découverts suffisamment, les deux grandes familles devraient entrer en contact. Ainsi le rendez-vous était

---

<sup>22</sup> Ibid.

pris par le biais de parents ou par celui des engagés eux-mêmes. On fixait le jour, l'heure et le lieu de la rencontre.

A cette occasion, les deux parties, se préparent. La famille du garçon devrait amener les pots de vin et une somme d'argent appelée "*Makuta a lusanzu*", ce qu'on appelle la pré-dot. Toutefois la famille de la prétendue prépare obligatoirement le pot de vin, mais absolument, elle devait prévoir un festin. Au jour convenu les deux familles se rencontrent chez les parents de la jeune fille. La plupart de temps, la délégation arrivait le soir ou la nuit si le village de la fiancée est éloigné. Après les avoir installé, cela dépend d'une famille à l'autre, on peut faire la présentation de la délégation par le plus âgé ou celui qui est estimé le plus éloquent de celle-ci. On peut aussi, au besoin, vérifier les relations entre les deux familles. Si rien ne peut empêcher le lien du mariage, on passait à la remise de la pré-dot et des pots de vin que l'on prenait ensemble.

Si l'assemblée s'est prononcée en faveur du mariage, on sert un ou deux poulets aux visiteurs. Mais si elle s'est opposée, on sert du *bidia* (foufou) accompagnée d'une viande quelconque ou des poissons. Avant le retour de la délégation on lui confie la jeune fille pour une durée pouvant aller de deux à quatre semaines. Le plus où elle décidait d'envoyer la fille à l'essai, la famille de la fiancée pouvant en même temps fixer le moment de la "dot" ou suivant ses préférences en renvoyant la fixation au terme de la période d'essai. De toute façon, dès ce jour, elle fixait le lieu où serait conclu le mariage. C'est-à-dire dans l'une ou l'autre de deux familles intéressées. La période d'essai était aussi très importante dans le mariage traditionnel. Pour aller "*Kumona kapia*," qui veut dire "voir le feu", la fiancée se fait normalement accompagner d'une sœur ou d'une cousine, souvent moins âgée, mais parfois du même âge. Le rôle de celle-ci est double : D'une part, sa compagnie était nécessaire pour consoler sa sœur qui brusquement se trouvait seule loin du toit paternel; d'autre part, elle est chargée d'informer sa famille de tous les agissements du fiancé et son groupe à l'égard de la famille de la fiancée ainsi que mauvais comportements de sa sœur. La période d'essai essentiellement une période d'épreuve aussi pour le jeune homme que pour la jeune fille; celle-ci doit prouver qu'elle capable de tenir un ménage et donner des garanties d'une union durable et féconde. A cet effet on lui fera faire les travaux de toutes sortes. C'est souvent après la période d'essai que la dot proprement dite intervenait.<sup>23</sup>

C'était souvent pendant cette période que les deux jeunes gens auront leurs premiers rapports sexuels. C'était le moment pour le fiancé de se rendre compte de l'état ou de l'absence de la virginité de sa fiancée. Ceci pouvait déterminer sa décision d'épouser la fille ou de renoncer au mariage. Mulago Gwa Cikala affirme que : "Pour la plupart des lignages, les relations sexuelles avec la fiancée pendant ce temps de

---

<sup>23</sup>Ibid.

noviciat permettent aux futures époux de savoir s'il ne doit pas remettre à sa belle-mère dite '*Mbuji wa nyima* ou *Mbuji wa bulami bulenga*' 'La chèvre de la mère ou la chèvre de la bonne éducation', laquelle n'était remise que par la personne qui a défloré la fille".<sup>24</sup>

Dans ce cas la fille devrait être surveillée par sa mère. Parce que la fille qui parvenait à violer le septième commandement du décalogue biblique était déconsidérée dans la société. Une telle fille était considérée comme une pite. Ainsi la virginité était très nécessaire dans la société de Bena Lulua du Kasai dans la RD Congo.<sup>25</sup>

Pour la fiancée, les relations sexuelles avec le futur époux pendant la période d'essai servaient à éprouver la force virile de ce dernier, car seul un mari virilement apte est pour elle une authentique garantie de se réaliser un jour le premier de ses rêves, celui de devenir mère. Ainsi les sœurs et les grands-mères du fiancé viennent dès le lendemain de la première nuit demander si oui ou non le jeune homme a réussi.<sup>26</sup>

### **La Dot**

Selon les déclarations précédentes des vieux du village, la dot est considérée comme la conclusion du mariage chez les Bena Lulua du Kasai, c'est elle qui donne le droit quasi-total au jeune homme. Ça donne l'occasion au jeune homme d'avoir le mot à dire sur sa fiancée. Et c'est un signe d'appartenance à quelqu'un. Ainsi, en vue de comprendre mieux la dot, Mulago Gwa Cikala la définit comme suit : "La dot est un gage d'alliance, c'est le signe, le symbole et aussi l'instrument juridique et social

---

<sup>24</sup> Mulago Gwa Cikala, *Un visage africain du Christianisme* (Paris, France: Présence Africaine, 1965), 52-53.

<sup>25</sup> Ibid

<sup>26</sup> Ibid.

de l'union entre deux familles, deux clans d'un jeune homme et d'une jeune fille désireux de se marier<sup>27</sup>.

Traditionnellement, la dot suit la période d'essai. A la fin de l'essai, l'une de deux familles, selon l'accord intervenu au début, envoyait les émissaires dans l'autre. Cette rencontre avait pour but d'entendre le rapport favorable ou défavorable de deux jeunes filles (la fiancée et la sœur ou la cousine qui l'avait accompagnée) De leur côté, les parents du fiancé cherchait à savoir si oui ou non la fiancée avait donné satisfaction. Quand les deux rapports s'avéraient favorables les visiteurs étaient alors reçus en hôtes de marque. On leur servait à manger. S'ils étaient défavorables, on se séparait après l'audition.<sup>28</sup>

Au cas où les rapports favorisaient le mariage et que les membres de la famille du fiancé étaient servis, les deux familles se rencontraient de nouveau, cette fois-ci pour conclure le mariage. En plus des représentants de deux familles respectives, et en plus de deux fiancés, devaient prendre part également à la conclusion du mariage deux témoins males et adultes, un pour chaque partie contractante et choisi par elle. La famille de la fiancée fixait la dot ou si cela avait été fait lors de la présentation officielle de deux fiancés, on rappelait seulement le montant ainsi que tous les éléments constatifs. La famille du fiancé faisait comptant à haute voix la somme par son témoin.<sup>29</sup>

Cette dot pourrait être en nature ou en monnaie. La dot remise, les parents de la fiancée, devant les deux témoins, demandaient à leur fille s'ils pouvaient recevoir,

---

<sup>27</sup> Ibid., 47.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Ibid.

c'est-à-dire si cette dernière acceptait sincèrement le mariage. On demandait de même au fiancé s'il acceptait du cœur, sans hésitation, sans contrainte ou arrière pensée. A ce moment, les deux jeunes gens s'étaient prononcés en faveur de leur mariage, les parents de la fiancée recevaient la dot et à partir de ce moment le mariage existait, même si on avait versé qu'une partie de la dot. Il faut signaler que les deux chèvres faisaient partie intégrante de la dot, appelée '*mbuji wa nyima*' et l'autre appelée '*mbuji wa mutshi*'<sup>30</sup>.

D'ailleurs la dot n'était presque jamais versée ou liquidée en une seule fois. C'est pourquoi il y a un adage luba qui dit : “ ‘ *Ku buku nku diala* ’ qui signifie littéralement que la belle famille est la poubelle’. Cette phrase signifie que le gendre donnera continuellement les biens dans la belle famille. Le versement total de la dot versée à charge de la famille bénéficiaire l'obligeait d'immoler une chèvre, deux ou trois coqs pour la famille versante. Car les canards et les cochons ne constituaient pas le plus souvent des cadeaux valables dans le mariage.<sup>31</sup>

Ces dons exprimaient la reconnaissance officielle du mariage par la famille de la jeune fille et qui tenaient lieu de repas de noces. Il était à remarquer que la politesse interdit à tout membre de la famille offrante de participer à un tel repas.

### **Sommaire**

Terminons en soulignant quelques éléments qui méritaient une attention particulière chez les Bena Lulua du Kasai dans la République Démocratique du Congo.

Le mariage forcé dont parlent certaines coutumes, nous paraît comme chose

---

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> Ibid.

exceptionnelle, rare, due parfois à la cupidité des parents. En dépit des apparences, la volonté des fiancés est reconnue et respectée ; elle s'exerce parfois discrètement sans doute, mais réellement et librement.

Le mariage traditionnel apparaît aux yeux de Bena Lulua comme une union stable entre un homme et une femme, une union destinée non seulement à assurer l'épanouissement personnel des époux, mais aussi celui des groupes claniques aussi bien de l'homme que la femme. Dans ce cas, c'est le consentement des époux et non la dot qui constitue l'essence du mariage, la dot reste néanmoins un élément conditionnant et déterminant de la conclusion du mariage.

Pour comprendre la coutume des Bena Lulua relative au mariage, il faut se souvenir qu'un mariage est essentiellement un remaniement de la structure sociale. On entend par structure sociale tout un ensemble des dispositions situant les personnes dans un ordre institutionnel du mariage, certaines relations existantes, particulièrement celles de la femme vis-à-vis de sa famille, sont chargées. Des nouvelles relations sociales s'établissent, non seulement entre le mari et la femme, et le mari et les parents de sa femme d'une part, mais entre les parents du mari et ceux et ceux de la femme qui des deux côtés, s'intéressent au mariage et aux enfants qui devront naître.

Dans le même ordre d'idée, Radcliffe-Brown déclara que : "Le mariage ici n'est l'affaire d'aucune autorité politique ni de l'Etat ; c'est un contrat entre groupes de personnes, parents de la femme qui acceptent de donner leur fille a un homme, et les parents de celui-ci qui s'engagent à ce que les termes du contrat soient respectés".<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> Ibid.



On peut donc affirmer que, chez les Bena Lulua du Kasai le mariage n'est pas une démarche qui, à tout prendre, ne concerne qu'un homme et une fille. Les deux communautés toutes entières auxquelles ils appartiennent sont engagés.

Dans ce cas, le même auteur, Radeliffe Brown nous déclare encore ce qui suit :  
“Le mariage africain n'est pas un contrat conclu en une fois pour toutes, mais plutôt un processus dynamique”.<sup>33</sup> C'est-à-dire le premier stade est normalement constitué par les fiançailles et le dernier par les formalités complémentaires.

---

<sup>33</sup> Ibid., 63.

CHAPITRE 4  
LE MARIAGE DANS L'EGLISE ADVENTISTE DANS LE  
DISTRICT DE TSHIKAPA KELE

**Historique de l'Eglise Adventiste sur le  
Territoire de Tshikapa**

Pour pouvoir bénéficier cette information nous faisons recours à la tradition orale. Ainsi, concernant cette historique, partageons les informations qui ont été fournies par l'ancien de l'Eglise " Cette Eglise a commencé en l'an 1966. L'Association du Kasai Centre avait affecté un pasteur consacré qui répondait Mpwelo comme pionnier pour y débiter l'œuvre évangélique. Par la grâce de Dieu, il y trouva déjà 6 familles adventistes, qui organisaient le culte dans la maison d'un certain membre appelé Kalubi Tshimanga".<sup>1</sup> Comme il a été un chevronné dans la matière de l'évangélisation, l'effectif de croyants ne cessait de croître. Ainsi, il baptisa 22 membres en 2 ans lors de son séjour à Tshikapa (1966-1967). Vers l'an 1968, ce pasteur a été transféré vers un autre endroit. Après son départ en 1968, l'organisation a envoyé à Katshiona un autre évangéliste répondant au nom de Tshibondo. A son arrivée, les 22 membres se sont coalisés pour la construction d'un petit temple en chaume pour libérer la maison de Kalubi Tshimanga. De 1968 à 1970, ce pasteur a pu baptiser un grand nombre de personnes dont l'effectif était de 38. En 1970, au mois de novembre, ce pasteur a été transféré vers un autre district. Il fut remplacé par pasteur Mande Wetu, qui a rendu un grand service à l'organisation parce qu'en cette période on a construit une très grande chapelle en tôles et plusieurs

---

<sup>1</sup> Kalubi Tshimanga, Aumônier de l'Institut Gédéon Adventiste de Tshikapa, *Interview* par l'auteur, Mars 2007.

personnes ont accepté le message adventiste et l'Eglise avait grandi car à son époque, il a pu baptiser 73, qui ont joint les 60 autres, afin de constituer une Eglise locale de 133 membres à Tshikapa Kele.

Aujourd'hui, l'Eglise de Tshikapa est célèbre même dans les coins les plus reculés. Elle a donné naissance aux 26 districts missionnaires sur son territoire. Le tableau 1 nous présente les districts et la répartition des pasteurs dans le territoire de Tshikapa.

Le tableau 1 nous donne les noms de 26 districts issus de l'Eglise de Tshikapa et les noms de pasteurs de ces districts. Et parmi ces districts nous avons ciblé un seul district de Tshikapa Kele pour appliquer les stratégies susceptibles d'aider à résoudre l'ampleur du problème de la crise des cérémonies des mariages religieux.

*Tableau 1. Pasteurs et districts dans le territoire de Tshikapa*

N°	Noms des chefs des districts	Noms des districts
1	Kadima Muanyishayi	Tshikapa Kele
2	Loola Luvundja	Tshikapa Centre
3	Mbombo Masala	Mbumba
4	Buakalua Mutungilayi	Dibumba
5	Nkongolo Kabamba	Lubilu
6	Mbokama Bimuenyi	Muamba Mulolo
7	Tshitoko Ngalamuamba	Nsumbu
8	Kalunga Masapi	Luenda
9	Lukadi Ntumba	Mukanga
10	Tshisenga Makudi	Katalayi
11	Dibelayi Mukendi	Tshitalala
12	Mande Wetu	Tshisuku
13	Buakukana Ngabu	Tudibamue
14	Ngalamulume Kanku	Tudisange
15	Kalala Mpolesha	Mpampa
16	Lufuluabo	Minongo
17	Nkongolo	Mutudila
18	Mupoyi Kakese	Mayi Munene
19	Mutombo Luebo	Kasanzu
20	Nsenda Kabue	Mukuandianga
21	Kasonga Lungenyi	Kamonya
22	Ilunga Mutapikayi	Lupemba
23	Muamba Luboya	Kakondo
24	Ngolo Jean	Tshibemba
25	Ntumba Tshilobo	Katende I
26	Kalala Kalala	Tshinota

### Situation actuelle du district de Tshikapa Kele

Le district de Tshikapa Kele est dans l'Association du Kasai Ouest. Il est composé par quatre églises et deux groupes. Il compte 830 membres et leur répartition dans les différentes Eglises et groupes, est illustrée par le tableau 2 suivant.

Le tableau 2 nous présente le district de Tshikapa Kele, les noms des églises qui le composent et les effectifs pour chaque église, et l'effectif total du district.

Tableau 2 . Nombre de membres du district

District	Eglises	Groupes	Total membres	
Tshikapa	Kele		303	
	Mabondo		205	
	Kanowa		144	
	Tshilomba		107	
			Kalonda	38
			Kapinga Nkusu	34
Total	4	2	830	

Ce district s'étend sur une étendue longue et dense. Il va de Tshikapa à Kapinga Nkusu. Pour parcourir cette distance à pied, cela nécessite de 36 heures. Le déplacement à vélo est même impossible car la route est presque inexistante.

Tous les six temples du district sont construits en matériaux semi durable (les briques sont en adobes, sans ciment sur les murs et sur le pavement, sauf dans un temple, celui de Kele. L toiture pour tous les 6 est couverte par les tôles ondulées galvanisées).

#### Statistiques des adultes et des jeunes dans les 4 églises du district

Les enquêtes au sein du district ont bien prouvées que la majorité des membres des églises est constituée par des jeunes. Ainsi le tableau 3 suivant nous donne les

statistiques des jeunes et celui des adultes (les petits enfants n'ont pas été considérés).

*Tableau 3. Statistiques des adultes et des jeunes*

Eglises	Nombre des adultes	Nombre des jeunes	Total
Kele	152	161	303
Mabondo	92	113	205
Kanowa	63	81	144
Tshilomba	46	61	107
Total	343	416	759
Taux	45.19%	54,81%	100%

Le tableau 3 donne les statistiques des adultes et des jeunes des églises qui constituent le district de Tshikapa Kele. Il donne aussi leurs pourcentages, ce qui nous montre que les jeunes sont plus nombreux que les adultes. Le 54.81% sont des jeunes (garçons et filles) non encore mariés.

### **Education des Membres**

A ce qui concerne l'éducation, ce district est composé par des membres de catégories différentes. Il y a une minorité d'intellectuels qui ont terminé l'université. Les autres continuent leurs études secondaires et universitaires. Ceux qui terminent leurs études chôment par manque d'emploi.

La majorité des membres sont ceux qui n'ont pas étudié par manque de moyens financiers. Le tableau 4 suivant nous donne une vue globale de l'éducation des membres du district. Nous remarquons un faible pourcentage des universitaires. Les diplômés forment le groupe le plus grand.

Tableau 4: Formation intellectuelle des membres du District de Tshikapa Kele

Docteurs	Licenciés	Gradués	Diplômés	Certificats
0	6	8	256	168

### **Œuvres Sociales**

Le district de Tshikapa Kele dispose un centre de santé bien équipé appelé Dinanga (Amour). Il y a des infirmiers de qualité sur place car dans l'enceinte de l'Eglise, nous avons une école médicale. Ce centre de santé dispose une pharmacie avec assez de fournitures pour la population de la localité.

Concernant la scolarisation, ce district possède deux écoles primaires privées et agréées par l'Etat. Actuellement, ces écoles hébergent à peu près un effectif d'environ 985 écoliers adventistes et non adventistes.

Il y a encore deux écoles secondaires privées et agréées par l'Etat. Ces deux écoles hébergent aussi une grande population de 718 élèves.

### **Les résultats des enquêtes**

Pour découvrir les causes de la crise du mariage religieux dans le district de Tshikapa Kele, nous avons procédé à l'interview des jeunes et certains parents du district. Le groupe d'enquête était composé par les anciens, les diacres et le pasteur chef de district et moi-même. Il y avait une seule question qui allait être l'objet de notre enquête : Qu'est-ce qui empêche les jeunes adventistes de notre district de faire des mariages religieux ? Le débat était alors ouvert et les causes décelées sont résumées dans le tableau 5 qui suit :

Tableau 5. Les causes de la crise de mariage religieux chez les jeunes dans le District de Tshikapa Kele

Questionnaire	Réponses	Nombre des jeunes présents	Approbation des Réponses données	
			Oui	Non
Qu'est-ce qui empêche les jeunes adventistes de notre district de faire des mariages religieux ?	1. Les cérémonies de ce mariage nous empêchent à se marier à une autre femme ou à un autre homme en cas d'impuissance ou de la stérilité de la femme alors le mariage traditionnel nous le permet.	70	9	1
	2. Les cérémonies sont très coûteuses et engagent trop de dépenses.	70	3	7
	3. Nous sommes négligés par les dirigeants de l'Eglise ces derniers temps.	70	1	9
	4. L'Eglise n'accepte pas de célébrer un mariage avant la dot ne soit versée à la famille de la fiancée.	70	8	2

La situation alarmante qui nous a poussés à travailler sur ce projet est illustrée par le tableau 6, avec des statistiques sur les mariages religieux et traditionnels dans le district de Tshikapa Kele.

Tableau 6. Statistique des mariages religieux dans le District de Tshikapa Kele (2005- 2007)

Eglises	2005		2006		2007		Total		
	Mariages Religieux	Mariages Traditionnels	Mariages Religieux	Mariages Traditionnels	Mariages Religieux	Mariages Traditionnels	MR	MT	Tot
Kele	2	8	1	7	4	10	7	25	32
Mabondo	2	10	0	5	2	11	4	26	30
Kanowa	1	9	2	8	0	7	3	24	27
Tshilomba	0	12	0	8	2	6	2	26	28
Total	5	39	3	28	8	34	16	101	117
Taux	11,36	88,64	9,68	90,32	19,05	80,95	13,67	86,33	100

Comme ce tableau le prouve, pendant 3 ans (2005-2007), le nombre de mariages religieux s'élève à 16 tandis que celui des mariages traditionnels est de 101. Le total des mariages au cours des trois années est 117. En termes de pourcentage, nous avons 13,67% de mariage religieux et 86,33% de mariages traditionnels.

### **Mariages religieux dans le district de Tshikapa Kele**

Tel que nous l'avons déjà signalé dans le chapitre 3, il y a trois types de mariage : Civil, traditionnel et religieux. Les deux premiers ont été développés dans le chapitre précédent et pour le moment nous allons parler du mariage religieux pratiqué dans la République Démocratique du Congo au sein de l'Eglise adventiste du 7<sup>ème</sup> jour. Les points qui seront développés dans ce sujet sont les suivants: Préparatifs au mariage, âge de mariage, choix du conjoint, la dot, et enfin garde fou de l'église pour sauvegarder les cérémonies du mariage.



### **Preparatifs au Mariage**

Pour pouvoir s'engager au préparatif du mariage, le jeune garçon comme la jeune fille doivent remplir certaines conditions telles que l'âge, le choix du conjoint, et faire preuve d'être capable de veiller à la survie future du foyer.

### **Age de Mariage**

Le problème de l'âge de mariage reste difficile. Parce que l'âge normal pour le mariage, reconnu par l'Etat, est de 17 pour le garçon et 15 ans pour les filles. L'Eglise adventiste du 7<sup>ème</sup> jour a adopté cette loi civile comme règle. Selon les enquêtes que nous avons menées, voici l'âge des couples lors du mariage pour les 117 mariages qui ont été célébrés depuis 2005 jusqu'à 2007 :

Pour le cas des mariages religieux, 10 foyers sur 16 (62,5%) ont respecté l'âge normal du mariage ; en 2 foyers (12,5%) les garçons avaient 15 ans et les filles 12 ans ; en 4 foyers (25%) les garçons avaient 17 ans et les filles 13 ans. Pour le cas de mariage traditionnel il y a eu 62 foyers sur les 101 foyers (61,39%) où les garçons se sont mariés à l'âge de 15 ans et les filles à l'âge de 13 ans. Il y a eu 33 foyers (32,67%) où les garçons et filles se sont mariés à l'âge de 17 ans (très fréquent pour ceux qui sont instruits) et enfin 6 foyers (5,94%) où les garçons et les filles se sont mariés à l'âge de 13 ans.

L'observation est que la majorité de nos jeunes se marient avant l'âge de maturité. Les causes qui ont été avancées sont les suivantes : Le système d'extraction de diamants fait que les enfants aient beaucoup d'argent et se lancent directement dans le mariage avec l'esprit que celui qui a de l'argent peut tout. Les parents trop ambitieux et avides de l'argent, le plus souvent poussent leurs filles à se marier avant d'atteindre l'âge normal. Cependant, il faut noter que les filles d'aujourd'hui, tels que les jeunes garçons l'ont signalé dans la réunion d'interview, sont trop matérialistes au

point que si elles voient un jeune garçon avec beaucoup d'argent, la question d'âge devient secondaire.

### **Choix du conjoint**

Le temps de choix d'un conjoint est considéré comme étant une période préparatoire durant laquelle un garçon et une jeune fille font plus amplement connaissance en vue du mariage.

Dans ce cas l'Eglise reconnaît que la décision finale relative au choix du conjoint appartient aux personnes concernées. Mais, elles doivent signaler cela aux parents et à l'Eglise, qui n'accepte pas des mariages secrets. Pour cela l'Eglise adventiste du 7<sup>e</sup> jour dans la République Démocratique Du Congo prodigue des conseils aux jeunes tels que : avant de s'engager dans le choix du conjoint les fiancés doivent réfléchir avec soin au genre de foyers qu'ils vont fonder. Selon les enquêtes que nous avons menées nous avons remarqué que parmi les couples mariés il a passé outre.

Dans le cadre de mariages religieux, les 16 mariages (100%) ont suivi les principes de l'Eglise et de la Bible. Dans le cadre des mariages traditionnels, 46 mariages (45,55%) ont suivi la voie normale de choix d'un conjoint ; 38 mariages (37,62%) étaient imposés par les parents ; 17 mariages (16,83%) étaient forcés (les mariages où les jeunes filles sont attrapées par force pour le mariage par les garçons). Il faut noter que l'Eglise prend des mesures rigoureuses seulement pour le dernier cas. Le garçon est radié de l'Eglise mais la fille n'est pas sanctionnée.

### **La dot**

La conception de la dot au sein de l'Eglise adventiste du 7<sup>e</sup> jour dans la République Démocratique du Congo est respectée, surtout que cela donne droit au

conjoint de se marier. L'Eglise la considère comme un signe de reconnaissance pour montrer qu'une telle conjointe appartient à un tel conjoint. Dans la Bible nous voyons que lorsqu'Abraham envoyant son serviteur pour le choix de l'épouse de son fils Isaac, il a aussi présenté des présents en titre de reconnaissance à la famille donneuse (famille de Rebecca). L'Eglise Adventiste ne célèbre le mariage qui n'a pas réglé le problème de la dot en moins que cela soit autorisé par la famille de la jeune fille. Une fois que la dot est déjà versée chez la famille de la fiancée, l'étape suivante est celle de se faire enregistrer dans le service de l'Etat civil.

Enfin les deux familles et l'Eglise passent dans la phase préparatrice du mariage religieux. L'Eglise adventiste du 7<sup>e</sup> jour est une organisation internationale ayant des règlements intérieurs auxquels tous les adventistes doivent suivre comme guides. Ainsi, le *Manuel de l'Eglise* donne les détails sur la façon dont les mariages doivent être célébrés. L'Eglise adventiste au Congo utilise le même *Manuel de l'Eglise* pour diriger les jeunes sur le droit chemin. Pour cela, voici les règles que l'Eglise a adoptées pour arriver à ses objectifs purement chrétiens :

1. Présentation des futurs conjoints à l'Eglise, c'est-à-dire que l'Eglise doit être au courant.
2. Encadrement de ces jeunes par les autorités de l'Eglise locale. L'Eglise doit veiller sur eux pour qu'ils n'aient pas des relations sexuelles avant la cérémonie du mariage.
3. Faire tout pour que les fiançailles durent au moins trois ans pour que ce mariage soit bien préparé pour produire des fruits susceptibles d'être admirés par l'entourage.
4. Leurs visites doivent être surveillées par l'Eglise sous forme d'encadrement.

5. Le mariage doit être enregistré par le bureau de l'Etat civil avant que l'Eglise s'en occupe pour la cérémonie officielle.
6. Avant le mariage, le couple doit passer par un examen médical pour tester le problème de groupe sanguin et du SIDA.
7. Si l'époux a une autre femme, on ne parle pas de mariage.
8. Le mariage ne doit pas être mixte (les couples qui ne partagent pas la même foi ou religion).
9. Si une femme a été répudiée pour une cause d'adultère, le mari est autorisé de remarier et vice versa.
10. Si la femme a divorcé son mari pour cause d'adultère, sans que la dot soit remboursée d'une manière officielle à la famille de son mari, cette femme n'a pas le droit de se remarier.
11. Un couple sans témoins des deux côtés (la famille du jeune garçon et celle de la jeune fille) ne bénéficie pas les cérémonies de mariage ecclésiastiques.
12. Tout mariage forcé ne bénéficie pas les cérémonies religieuses, le mariage est célébré par un pasteur consacré.

### **Comparaison de mariage civil, traditionnel et religieux**

Après avoir étudié séparément ces types de mariages, nous avons remarqué les points de ressemblance suivants : la dot, les témoins, les questions concernant la détermination au mariage, à part le traditionnel qui ne délivre pas un certificat de mariage, les deux autres le font, la conception de la monogamie pour l'Eglise et l'Etat est la même mais le mariage traditionnel l'encourage, mais tolère la polygamie.

Pour aller encore plus loin, dans ces trois types de mariages, la virginité de la femme est beaucoup respectée, car une jeune fille qui a connu le septième

commandement avant le mariage, traditionnellement le mari ne donne rien comme cadeau chez la belle-mère et religieusement parlant cet acte n'est toléré.

Dans la tradition civile on condamne l'adultère car si une femme commet l'adultère, elle est l'objet de mépris et le divorce est toléré dans ce cas. Dans le mariage religieux cela est strictement interdit. La Bible confirme ce qui suit : « Que le mariage soit honoré de tous et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les débauchés et les adultères » (Hébreux 11 :4)

## CHAPITRE 5

### STRATEGIE POUR AMELIORER LES MARIAGES DANS LE DISTRICT DE TSHIKAPA KELE

Dans ce chapitre, notre grand souci et désiré est d'organiser des séminaires sur le mariage. Nous allons montrer les contenus et combien de défais nous avons organisé ces séminaires. Et en plus nous allons préciser combien des parents, des jeunes, des pasteurs et les gens de l'état civil qui ont participé.

Pour atteindre notre but de la stratégie, nous avons préparé quelques thèmes et leçons pour aider à notre jeunesse à croître spirituellement dans un bon chemin pour contracter un meilleur mariage qui plait à Dieu. Et puis, nous avons organisé des séminaires sur la crise du mariage religieux et civil parmi les jeunes du district de Tshikapa Kele.

Dans cette section nous allons présenter la manière dont nous avons procédé pour arriver à un changement dans la conception du mariage parmi les jeunes du district de Tshikapa Kele.

Nous avons d'abord mené des enquêtes dans le but de connaître l'histoire de la population, les types de mariages observés dans cette localité et en particulier chez les membres du District de Tshikapa Kele. Ensuite, nous avons procédé à des séminaires à l'intention des jeunes et des membres de l'Eglise.

#### **Premier séminaire**

##### **Invitation**

En ce qui concerne les invitations, l'annonce a été lancée le jour du sabbat par le pasteur chef du district en invitant tous les jeunes à l'âge de se marier et ceux qui

sont mariés, les parents et quelques pasteurs de la place. La rencontre a été prévue le dimanche dans les après-midi à 15h00 pour participer à un séminaire sur ce thème.

### **Date**

Le premier séminaire a eu lieu au mois de janvier, février, mars et avril en 2007, dans les églises de Tshikapa Kele, Mabondo, Kanowa et Tshilomba. Dans cette rencontre l'église a été sérieusement formée et éduquée par le pasteur Ntumba Muyembi Tshisuabantu, directeur du département de la vie familiale et ministère des enfants.

### **Thème**

Le séminaire est intitulé : "Conseils à donner aux jeunes sur les cérémonies du mariage religieux et civil". On a annoncé que l'on traiterait le sujet d'impuissance et de stérilité chez les conjoints. Il était tellement important que les jeunes et leurs parents ainsi que les pasteurs puissent comprendre d'abord que ce problème d'impuissance ou de la stérilité ne peut pas causer la séparation de deux conjoints ou penser à se marier à plusieurs femmes. Notre objectif dans ce séminaire était de mettre les jeunes en garde contre le danger et le bienfait de cette cérémonie.

### **Déroulement**

Le déroulement du séminaire en question a débutée à 15h30 dans l'après-midi du dimanche. Dans de telles réunions on a invoqué la puissance divine. On a commencé par un cantique et la prière a été confiée à un ancien, le pasteur chef du district a pris la parole pour accueillir tous les invités et après il m'accordé la parole pour informer ou former les invités. Après l'exposé qui a duré à peu près une heure quinze (75 minutes), nous avons ouvert un débat de 30 minutes. Les réactions des invités, surtout les jeunes, ont été satisfaisantes. Quelques jeunes ont pris la décision

de mettre Dieu au centre de leur vie pour un choix meilleur d'un conjoint ou d'une conjointe.

Le tableau 7 nous donne le nombre des participants au premier séminaire sur la prudence dans le choix d'un conjoint ou d'une conjointe dans les quatre églises de Tshikapa Kele. Il s'agit de Tshikapa Kele, Mabondo, Kanowa et Tshilomba.

*Tableau 7. Participants dans le premier séminaire*

Eglise	Participants			
	Parents	Jeunes	Pasteurs	Fonctionnaires d'état
Kele	35	42	12	2
Mabondo	18	23	-	-
Kanowa	20	19	-	-
Tshilomba	12	20	-	-

## **Deuxième séminaire**

### **Invitation**

Pour ce deuxième séminaire, tous les parents, les jeunes, les pasteurs et le chef de bureau de la jeunesse étaient invités. Cette invitation a été annoncée dans l'église par les pasteurs et les invitations des agents de l'état étaient écrites pour montrer notre respect envers eux. Les séminaires devaient se dérouler toujours à la même heure.

### **Date**

Ce deuxième séminaire a eu lieu aux mois de mai, octobre 2007 dans les églises de Kele, Mabondo, Kanowa et Tshilomba.

### **Thème**

Le thème était "Un modèle d'une cérémonie de mariage sans beaucoup de dépense". Nous avons instruit les jeunes de ne plus avoir peur devant ce problème, car le mariage est la vie de toute la société.



## Déroulement

Le déroulement de ce deuxième séminaire a débuté à 15h00 dans l'après-midi et pour cette fois, on a commencé avec un cantique spécial de la part de la jeunesse de l'église de Mabondo où le dit séminaire était organisé. Par la suite, le premier ancien de cette église a prononcé la prière.

L'accueil a été fait par le même ancien. Il y a eu une augmentation terrible de la jeunesse par rapport au premier séminaire. Il y a eu beaucoup d'intéressés et le chef du district avait eu la parole pour m'introduire et m'accorder la parole.

Ce séminaire a duré une heure trente. Le débat était ouvert pour trente minutes seulement. Nous avons clôturé à 16h15 et avons demandé aux membres intéressés à faire l'application de nos enseignements de rester après la réparation.

Le rendez-vous pour le séminaire de la fois prochaine était annoncé sur place. Les jeunes étaient tellement contents de participer au prochain séminaire parce que le thème était aussi intéressant.

Tableau 8. Les participants le Deuxième Séminaire.

Eglise	Participants			
	Parents	Jeunes	Pasteurs	Fonctionnaires d'état
Kele	42	50	-	-
Mabondo	23	26	12	1
Kanowa	26	25	-	-
Tshilomba	18	21	-	-

## Troisième séminaire

### Invitation

En ce qui concerne ce troisième séminaire, le rendez-vous a été déjà donné à la fin du deuxième séminaire. Mais les invitations étaient envoyées malgré notre rendez-vous pour les rappeler. Dans toutes les églises les annonces étaient faites à

l'heure était toujours la même c'est-à-dire 15h00 d'un certain dimanche.

### **Date**

Ce troisième séminaire a eu lieu au mois de janvier, février 2008 justement dans l'Eglise de Kanowa les églises représentées : Kele, Mabondo, Kanowa et Tshilomba.

### **Thème**

Le thème que nous avons présenté cette fois-ci était centré sur l'encadrement de la jeunesse. Nous avons voulu demander aux parents et aux dirigeants de l'église de travailler ensemble pour éliminer cette crise qui règne chez les jeunes car ils ont négligé dans plusieurs années de contracter le mariage religieux et civil. Cette négligence a été impliquée sur les dirigeants et les parents de l'église qui doivent reprendre conscience d'instruire les enfants.

### **Déroulement**

Ce troisième séminaire a débuté à 15h00 dans l'après-midi, avant même l'heure fixée pour le rendez-vous. Il y avait déjà certains parents et le programme a commencé par un cantique et la prière a été faite par l'un de nos pasteurs qui était venu. Avant de prendre la parole, le pasteur chef de district a accueilli les invités et il a souhaité la bienvenue à tout le monde, par après les jeunes ont exhibé un cantique spécial.

Les gens étaient venus pour que je puisse prendre la leçon que j'avais préparée, le pasteur chef du district m'a introduit devant les séminaristes et j'ai pris la parole pour former et informer les invités. Nous avons clôturé à 17h 00' et 20 minutes ont été ajoutées pour l'intéressant débat de cette journée. Pour finir, j'ai fait l'appel et presque

tous les jeunes voulaient prendre la décision de contracter le mariage religieux. Le nombre de participants était élevé.

*Tableau 9. Les participants dans le troisième séminaire.*

Eglise	Participants			
	Parents	Jeunes	Pasteurs	Fonctionnaires d'état
Kele	46	60	-	-
Mabondo	27	31	-	-
Kanowa	22	26	14	2
Tshilomba	23	24	-	-

### **Quatrième séminaire**

#### **Invitation**

L'invitation a été déjà annoncée lors du déroulement du troisième séminaire. Mais l'annonce a été faite dans toutes les églises par les responsables. Les jeunes et les pasteurs étaient invités pour la dernière fois pour former et informer sur ce thème si important.

#### **Date**

Ce quatrième séminaire a eu lieu au mois de mai et avril 2008 tout justement dans l'église de Kanowa. Les églises invitées étaient les mêmes déjà nommées.

#### **Thème**

Le thème développé était sur les conseils du système dotal. Notre préoccupation ici était lancer un appel aux jeunes et aux parents d'être modèles dans les exigences de la dot. Même si cette dernière joue un grand rôle dans le mariage, nous avons demandé aux parents de considérer les enfants qui viennent solliciter des épouses comme leurs propres enfants. L'appel qui a été lancé aux jeunes était de se préparer avant de s'engager dans le mariage.

## Déroulement

Le quatrième séminaire a commencé par un cantique spécial exhibé par les jeunes de l'Eglise de Kanowa. On a procédé par une prière d'invocation par l'ancien de cette église.

Comme d'habitude, le pasteur chef du district a commencé à accueillir et souhaiter la bienvenue à tous les participants après avoir souhaité la bienvenue à tous il m'a accordé la parole. En prenant la parole, j'ai remercié tout le monde pour avoir répondu nombreux dans ce séminaire qui été organisé à leurs intentions.

Le programme a été clôturé vers 16h 45 et 15 minutes étaient pour les questions et le débat. Comme c'était notre dernière rencontre et le dernier séminaire, les parents de toutes nos églises avaient amenés le repas et les jeunes avaient cotisé leurs argents pour m'acheter un cadeau. Le tableau 10 indique la participation dans ce quatrième séminaire, tandis que le tableau 11 montre la participation cumulé.

*Tableau 10.* Les participants dans le quatrième séminaire.

Eglise	Participants			
	Parents	Jeunes	Pasteurs	Fonctionnaires d'état
Kele	25	63	-	-
Mabondo	78	33	-	-
Kanowa	77	35	14	2
Tshilomba	24	21	-	-

*Tableau 11,* Total de présences cumulées

Eglise	Participants				Total
	Parents	Jeunes	Pasteurs	Fonctionnaires d'état	
Kele	175	215	22	5	437
Mabondo	93	113	12	1	218
Kanowa	87	105	14		206
Tshilomba	77	86	-	-	163
Total	432	519	48	6	1004

Le district de Tshikapa Kele était composé de 820 membres réguliers. Le total des présences cumulées dans ces séminaires est 1004.

### **Evaluation**

Comme nous sommes assignés de montrer des stratégies pour exhorter les jeunes gens à trouver un modèle au mariage qui vient de Dieu. Ce mariage est fondé sur les principes de l'éthique et de la morale chrétienne et est aussi acceptable aux Bena Lulua, ainsi notre rapport d'évaluation se présente de la manière suivante:

Ces séminaires ont été bons comme le tableau des présences cumulées montre le chiffre de 1004 présents et l'engouement a été remarquable.

De nos participants notre objectif était de préparer une bonne stratégie, l'appliquer et évaluer en vue de préparer un grand nombre des jeunes à contracter de mariage religieux en passant premièrement à l'état civil. Après une évaluation nous avons remarqué ceci :

1. Grâce à nos leçons qui ont été organisées sur le modèle du mariage qui vient de Dieu, un grand nombre des jeunes de ce district ont commencé à manifester son intérêt à contracter ce modèle au mariage. La majorité des jeunes ont compris mes instructions.
2. Concernant l'application de nos séminaires sur un total de 1004 participants, le nombre des jeunes était 519. Nous avons eu huit cas de mariages contractés à l'église et trois se sont passés à la maison (ou mariage à domicile). Tout ceci sur une période de onze mois à partir de notre dernier séminaire.

Ce chiffre de 8+3=11 est tout à fait supérieur à l'an passé où on avait contracté un seul mariage au cours d'année (2007). Ces supports nous ont été donnés par le chef du district et il nous a remercié pour le travail réalisé.

En consultant le tableau de participants, le premier séminaire de notre présentation a eu lieu au mois de janvier 2007 et le dernier a eu lieu au mois d'avril 2008.

Quand nous faisons un peu de calcul, nous voyons que dans la période de onze mois, nous avons récolté les résultats satisfaisants et les jeunes qui ont écouté nos enseignements ont manifesté un changement positif tel que vous allez le remarquer dans le rapport statistique du chef de district concernant le rythme des mariages religieux après nos séminaires intensifs (voir tableau 12). Donc, les mariages contractés au sein de l'église en 2008 et 2009 dans une période de 11 mois étaient au nombre de 11. Ce résultat est satisfaisant par rapport aux années passées qui c'est-à-dire de 2005-2007 où on avait seulement 16 mariages.

*Tableau 12. Mariages aux églises 2008 à 2009*

Eglises	2008	2009	Total
Kele	3	2	5
Mabondo	0	1	1
Kanowa	2	1	3
Tshilomba	0	2	2
Total	5	6	11

## CHAPITRE 6

### RESUME, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

#### **Résumé**

Dans notre travail, nous avons premièrement montré que c'est Dieu qui est l'auteur de la création. Nous avons montré que le mariage est l'une des institutions diurnes qui remonte au jardin d'Eden, c'est Dieu qui célébra le mariage. Cette institution a ainsi pour fondateur le Créateur de l'univers. Jésus a honoré son caractère sacré et sa sérénité.

Concernant le choix de conjoint, la Bible montre que c'était le problème des parents, c'était un mariage d'inclination. Mais réellement le choix du conjoint doit appartenir automatiquement aux personnes concernées. Les parents ou l'église ne doivent pas s'imposer à leurs enfants le choix d'un conjoint(e), ils sont là que pour les diriger et les instruire.

Le mariage est une alliance qui doit se faire voir publiquement. Elle est une bénédiction chaque fois qu'elle est contractée avec intelligence dans la crainte de Dieu. Elle ne doit pas être brisée, sauf dans le cas de la mort ou de l'infidélité.

Concernant la dot, elle est bien définie comme les biens qu'apporte un jeune homme à la famille de la jeune pour la prendre en mariage. Elle peut être considérée comme les biens matériels ou en nature. Elle donne droit au mari d'avoir sa femme.

Le problème de la cérémonie du mariage joue grand rôle dans la vie de ceux qui sont présentés publiquement pour unir leur amour. La bénédiction qui va reposer sur le foyer où les deux époux vont vivre sera comme un rayon du soleil venu du ciel, car c'est la volonté du Seigneur que l'homme et la femme s'unissent par des liens

sacrés. Une autre chose : Dieu interdit les mariages entre croyants et incroyants. Les enfants de Dieu ne devraient pas s'aventurer sur un terrain défendu.

Enfin, la position de l'Eglise adventiste du 7<sup>e</sup> jour est que le mariage est le fondement de la société humaine. Une affection véritable entre l'homme et la femme est conforme à la volonté de Dieu.

Le mariage traditionnel de Bena Lulua du Kasai nous fournit quelques points positifs, tels que, la virginité de la fille, le choix du conjoint, pas d'adultère dans le mariage où l'infidélité et la dot. En dépit des traits positifs, le mariage traditionnel nous fournit aussi quelques points négatifs, surtout la polygamie, le divorce, et cohabitations des fiancés avant le mariage. Le mariage adventiste au Congo est géré par les principes bibliques. Ce mariage se passe dans un ordre convenable. C'est le pasteur consacré qui unit le mari et la femme ensemble devant tout le monde.

### **Conclusions**

Notre désire tout au long de ce travail est de déceler les causes de cette crise et établir ou développer les stratégies. Notre objectif encore dans ce travail est d'amener les jeunes à éviter toute cérémonie, tout rite contraire à la volonté du Créateur du mariage. L'éthique ou la morale chrétienne trace une ligne de conduite convenable pour le mariage qui plait Dieu.

En appliquant la stratégie dans les dites églises l'intérêt des membres d'église a été créé. Ça nous a donné l'occasion de nous reconnaître. La jeunesse a compris que le mariage religieux a une grande importance. Cette crise a été décelée quand nous avons donné tous les quatre séminaires. Nous avons remarqué un grand changement chez les jeunes et même chez les parents.



## **Recommandations**

Nous demandons aux parents de bien former leurs enfants et de leur donner une bonne éducation. Ils doivent montrer aux enfants comment ils peuvent choisir un conjoint ou une conjointe.

Nous recommandons aux dirigeants de l'église et à tous les pasteurs de s'occuper de la jeunesse, car la jeunesse est l'église de demain. Une église sans les jeunes est une église qui n'a pas la vie. Et encore nous leur demandons d'élargir les connaissances des membres dans ce domaine de se servir avec les écrits de la Bible, de la littérature d'Ellen G. White et les écrits officiels de l'église parce que quand nous avons présenté nos séminaires nous avons vu un manquement grave chez les membres dans ce domaine.

Nous recommandons aux jeunes d'éviter de faire les mariages avec des cérémonies traditionnelles incompatibles à la vie chrétienne. En unissant leurs intérêts à la personne de Jésus-Christ, le mari et la femme peuvent connaître dans cette union, un bonheur que les anges de Dieu peuvent approuver.

Nous recommandons à l'église, qu'elle considère le problème de mariage avec soin, car elle est une famille spirituelle. C'est pour dire que quand un membre ou un jeune propose à faire la cérémonie à l'église, l'église doit prendre ce problème comme le sien. Qu'elle se donne la peine de préparer ce mariage sur tout le plan.

Nous supplions aux jeunes gens de connaître que le mariage n'est pas un secret. Il faut signaler les parents et l'église pour que cette affaire soit connue de tous. Enfin, nous recommandons aux jeunes qu'avant de contracter le mariage religieux ils devraient passer tout d'abord au bureau de l'état civil pour que ce mariage soit enregistré selon la loi du pays.

APPENDICE A

QUESTIONNAIRE POUR INTERVIEW

1. Pour quelle raison Dieu a-t-il institué le mariage selon (Ep 5 :25)?

---

---

---

2. Comment s'est-il passé le mariage original dans le jardin d'Eden (Gn 1 :28, 2 :28)?

---

---

3. Quels besoins Dieu a-t-il suscité en Adam pour lui enseigner son amour (Gen 2 :19) ?

---

---

---

4. Comment la femme fut –elle créée (Gen 2 :22)

---

---

---

5. Quelle est la signification du mariage dans la Bible ?

---

---

---

6. Quand Jésus est venu sur la terre a-t-il accepté les cérémonies du mariage (Jn 2 :1-2)?

---

---

---

7. D'où proviennent les Bena Lulua du Kasäi ?

---

---

---

8. Quel est leur ancêtre commun ?

---

---

9. Traditionnellement, comment les Bena Lulua du Kasai se marient –ils ?

---

---

---

10. Comment le choix d'une conjointe se passait-il chez les Bena Lulua ?

---

---

---

11. Est-ce que les Bena Lulua acceptent-ils la polygamie ?

---

---

---

12. Quels sont les problèmes qui affectent aujourd'hui la jeunesse au sein de votre Eglise ?

---

---

---

13. a) Quelle est l'Eglise la plus peuplée dans votre district ?

---

---

---

b) Quel est l'effectif des membres qui la composent ?

---

---

---

c) Pourquoi les jeunes n'accepte pas la cérémonie de mariage religieux et civil dans votre district ?

---

---

---

## APENDICE B

### LES QUATRES SEMINAIRES

#### Séminaire 1

##### **Thème**

Cette cérémonie de mariage religieux nous interdit de ne plus se marier à une femme ou un autre homme en cas d'impuissance remarquée chez l'homme ou de la stérilité chez la femme, car nous avons besoin de mettre au monde.

Pour commencer, ce moment d'une grande importance dans la vie de ceux qui se sont présentés pour unir leur amour, par la cérémonie du mariage ont franchi une étape importante ; l'union de deux existences en une seule. Les Saintes Ecritures affirment ce que nous venons de vous dire « Alors l'éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit, il prit l'une de ses côtes, et renferma la chair à sa place. L'éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme dit: voici cette fois celle qui est OS de mes OS et la chair de ma chair : on l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, ils deviendront une seule chair » (Gn2.22-24). Ici la femme est une autre partie de l'homme, signe sensible et frappant de l'union intime et de l'attachement profond qui doivent caractériser leurs rapports. Jamais un homme n'a sa propre chair, mais il la nourrit, et en prend soin.

Dans le même ordre, d'idée de la servante du seigneur Ellen G. White nous donne des conseils à ce sujet pour que nous ne puissions pas prendre cette cérémonie à la légère. Elle dit ce qui suit : Ordonné par Dieu, le mariage est une institution sacrée où il ne faut jamais s'engager dans un esprit d'égoïsme. Car le ciel éprouve de

la joie lorsqu'un mariage est contracté avec la détermination chez l'époux, de se conformer aux directives fournies dans les écritures quand nous nous engageons dans le mariage c'est pour toujours car un mariage est engagé avec détermination.

La Bible nous enseigne clairement que nous devons honorer le mariage : « que le mariage soit honoré de tous, et le conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les débauches et les adultères » (Hé 13.4) et elle ajoute encore « que ta source soit bénie, et fait ta joie de la femme de ta biche des amours, gazelle pleine de grâce. Sois en tout enivre de ses charmes sans cesse épris de son amour » (Pv 5.18-19).

Avec ces exemples bibliques, nous voyons que le mariage a une importance capitale. On ne se marie pas seulement pour les enfants. C'est un engagement pris devant des témoins célestes. Dieu désire ardemment qu'il y ait amour parfait et harmonie.

Donc ne vous abonnez pas car vous n'avez pas les enfants. Ellen G. White donne de conseils à un couple sans enfants et déclare :

L'égoïsme qui se manifeste de diverses manières suivant les circonstances et les conditions de vie particulières à chaque individu, doit disparaître. Ce serait un avantage pour vous d'avoir les enfants, car vous seriez obligés de vous occuper d'eux, de les instruire et de leur servir d'exemple, ce qui vous amènerait à sortir de vous-même. Lorsqu'une famille est composée de deux personnes, ce qui est votre cas, et qu'il ne s'y trouve par conséquent aucun enfant pour cultiver la patience, le pardon et l'amour véritable, il faut être constamment sur ses gardes pour empêcher que l'égoïsme n'impose sa loi. Autrement un couple comme le votre finirait par devenir l'unique centre d'intérêt, absorbant toute votre attention, si bien que vous n'éprouvez plus le besoin de vous occuper de vos semblables.  
Ellen G. White, *Le foyer chrétien*, 67.

Chers jeunes dans ce problème, Dieu a ses plans que ne connaissons plus jamais. Voyons le cas de la mère de Samuel qui a fait beaucoup d'années sans enfants. Un certain jour lors d'une grande réunion au temple, cette femme a prié amèrement à son Dieu, Dieu l'avait donnée un enfant : "Et l'amertume dans l'âme,

elle pria l'éternel et versa des pleurs". (1Sam 1.10) Dieu avait exaucé la prière d'Anne, en lui donnant un enfant. « Ils se levèrent de bon matin, et après avoir adoré l'Eternel, ils s'en retournèrent et revinrent dans leur maison à Rome, El kana connut Anne, sa femme et l'Eternel se souvint d'elle. Dans le cours d l'année, Anne devint enceinte, elle enfanta un fils, qu'elle nomma Samuel car, dit-elle je l'ai demandé à l'éternel. » (1Sam 1.19-20)

Le problème de mettre au monde c'est le plan de Dieu. C'est celui qui soigne et qui guérit les maladies, comment il peut manquer à guérir les impuissants et les stériles.

Enfin, les Ecritures saintes nous encouragent de la manière suivante :  
« Réjouis-toi, stérile,-toi qui n'enfante plus! Fait éclater ton allégresse et ta foi, toi qui n'as plus de douleurs! Car les fils de la délaissée seront plus nombreux, que les fils de celle qui est mariée, dit l'Eternel. » (Es 54.1)

Comme aussi le cas de la femme d'Isaac qui était stérile plusieurs années, Mais Isaac a prié amèrement Dieu l'avait compris « Isaac implora l'éternel pour sa femme, car elle était stérile, et l'éternel l'exauça: « Rebecca, sa femme, devint enceinte » (Gén. 25 :21)

## **Conclusion**

Le mariage qui est une union pour la vie est un symbole de l'union qui existe le Christ et son église. Et il est une situation sacrée où il ne faut jamais s'engager dans l'esprit d'égoïsme, car la monogamie prescrite par l'écriture, seule permet l'unité totale de deux conjoints, tandis que la polygamie la rende impossible. Car Dieu « les créa mâle et femelle, et les bénit et il appela Adam (homme) » (Gen 5.1) et non pas hommes (pluriel). Le mari et la femme constituent ensemble l'être humain.

Ne vous séparez pas jamais car Dieu dit qu'il est témoin au moment où vous avez contracté le mariage. La bible confirme ceci « Et vous dites : pourquoi? Parce que l'Eternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse à laquelle tu es fidèle. Bien qu'elle soit ta compagne et la femme de ton alliance » (M 12.14)

## Séminaire 2

### Thème

La cérémonie de mariage religieux engage beaucoup de dépenses. Dans ce cas, la Bible qui est l'autorité suprême, nous montre parfois une ligne de conduite. Que.....Jésus était sur la terre, il a été invité avec ses disciples dans une fête de mariage. « Deux jours après, il y eut un mariage dans la ville de Cana en Galilée. La mère de Jésus était là, et on avait aussi invité Jésus et ses disciples à ce mariage » (Jn 2.1-2). Ellen White veut nous montrer que « En assistant à cette fête, Jésus a montré qu'il désire que nous nous réjouissons avec ceux qui se réjouissent en suivant ses ordonnances ».

Certainement, nous remarquons que Jésus a accepté et honoré cette fête. Quand les couples s'unissent par le lien du mariage c'est une grande joie. On doit se réjouir. Par conséquent vous avez peur des dépenses qui se font lors de cérémonies de mariage mais nous voulons vous dire que chaque cérémonie comme telle, la réception ne manque jamais. Comme nous l'avions déjà signalé dans le premier paragraphe Jésus et ses disciples furent invités à une cérémonie de mariage. Ça n'était pas pour aller seulement mais c'était pour aller manger et boire. En titre d'exemple, le vin était terminé Jésus avait opéré des miracles: « le vent ayant manqué, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont plus de vin. Jésus leur dit remplissez d'eau ces vases. Et ils les

remplirent au jusqu'au bord. Puisez maintenant, leur dit-il et apportez-en à l'ordonnateur du repas. Et ils lui en apportèrent » (Jn 2.3, 7, 8).

Dans chaque cérémonie où les gens se mettent ensemble il y a toujours la réception. Notre conseil primordial, il faut avoir la maîtrise de soi devant cette situation. Que la cérémonie se déroule sans grand apparat et sans extravagance. Un tel mariage ne saurait déplaire à Dieu. Il faut même préparer un repas léger pour manifester la joie seulement car il n'y a qu'à déterminer le nombre de quantité, de bien organiser la fête et ce qu'on doit offrir aux invités. Dans de telle cérémonie l'église ne vous laissera pas seul pour les préparatifs à ce que je sache. Souvent nos églises ont beaucoup à servir dans de telles cérémonies même si vous n'avez rien signalé à l'église et l'église sera prête à vous servir des conseils. Ne craint rien, Dieu sera avec vous dans telles situations. Si vous souhaitez à faire cette cérémonie essayez d'avertir l'église quelques jours avant. Ne cherchez pas un repas couteux.

Nous demandons à l'église de s'en occuper quand il y a de telle cérémonie qui vont se passer à l'église. Rien n'est difficile à Dieu, mettez toute les difficultés que vous avez Dieu vous en donnera la solution.

### **Séminaire 3**

#### **Les conseils aux dirigeants et parents**

Les parents et les dirigeants doivent chercher à connaître les caractères et les besoins de chaque enfant. Aucune barrière de froideur et d'extrême ne devrait pouvoir s'élever entre parents, dirigeants de l'église et enfants.

Tout d'abord nous nous adressons aux parents pour qu'ils s'efforcent de comprendre les goûts et les dispositions de pénétrer les sentiments de leurs enfants



pour les amener à se confier plus intimement. Accepter d'instruire ou d'enseigner les enfants que Dieu vous a confiés. La Bible est claire sur ce point et c'est Dieu lui-même qui donne les instructions aux enfants en disant : « Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras. Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des fronteaux entre tes yeux. Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes ». (Dt 6.6-9)

Vous remarquez que vous portez des responsabilités que nul autre ne peut assumer. Votre vie durant vous êtes tenus devant Dieu de marcher dans ses voies pour la formation de vos enfants. La Bible nous conseil encore ce qui suit: « Seulement, prends garde à toi et veille attentivement sur ton âme, tous les jours de ta vie, de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues, et qu'elles ne sortent de ton cœur, enseigne-les à tes enfants et aux enfants de tes enfants » (Deut 4.9).

Parents, montrez à vos enfants que vous les aimez et que vous êtes prêts à faire l'impossible pour les rendre heureux. Enseigne-les la volonté de Dieu, montrez les bons exemples. Donne-les, les études bibliques chaque jour car la bible nous montre que : “Instruit l'enfant selon la voie qu'il doit suivre, et quand il sera vieux il ne s'en détournera pas ” (Prov 22.6) Nous vous demandons chers parents, élevez bon atmosphère sain et affectueux dans vos foyer. Dans ce cas, les enfants n'éprouveront aucun désir de chercher ailleurs leurs plaisirs et leurs camarades. Le mal ne les attirera pas l'esprit qui prévaut au foyer façonnera leurs caractère.

Quand vos enfants sont âgés de se marier, n'aient pas honte de les instruire, essayer de leur montrer une bonne voie à sortir. Dirigez-les vers la bonne cérémonie de mariage, c'est-à-dire le mariage religieux. Exhortez avec amour et douceur aux enfants de mettre ce principe dans leur cœur. Puisque nous voulons travailler tous

pour diminuer cette crise qui est au sein de l'église concernant la cérémonie de mariage religieux et civil sont négligés par les jeunes en vous qualifiant des négligents.

A vous dirigeants des églises, vous êtes considérés comme les bergers qui conduisent les brebis par Dieu. Aujourd'hui, vous avez négligé les brebis que Dieu vous a confié. Dieu regrette et donne les malédictions aux bergers qui négligent son peuple comme vous l'avez manifesté ce dernier temps. Les jeunes sont abandonnés eux-mêmes, la conséquence l'église déclare : “ malheur aux bergers qui détruisent et dispersent le troupeau de mon pâturage dit l'Eternel des armées ” (Jer 23.1). Elle ajoute également : “ Mon troupeau est errant sur toutes les collines élevées, mon troupeau est dispersé sur toute la face du pays, nul n'en prend souci, nul ne le cherche. Je suis vivant ! dit le seigneur, l'Eternel, parce que mes brebis sont au pillage et qu'elles sont devenues la proie de toutes les bêtes des champs, faute de berger, parce que mes bergers ne prenaient aucun souci de mes brebis qu'ils se poussaient eux-mêmes, et ne faisaient point paître mes brebis.” (Jer 34.6, 8)

### **Conseil**

Chers parents et les dirigeants des églises vous êtes responsables du danger qui peut arriver aux enfants, montrez aux enfants que vous les aimez, prenez soin des jeunes car ce sont eux qui vont prendre la direction de l'église demain. Essayer à diminuer cette crise qui prévaut au sein de l'église concernant le mariage religieux et civil. Nous croyons que la bible vous a parlé, acceptent de changer cette situation, nous vous donnons quelques versets à étudier : Zac 11.15-17 ; Ez 34.11-31

## Séminaire 4

### Conseils sur le système Dotal

Le but principal de notre programme d'études est d'examiner à la lumière des Saintes Ecritures, les problèmes fondamentaux que soulève notre évolution sociale. Ces problèmes se présentent de nos jours avec une acuité particulière, qui risque d'entraver l'épanouissement de notre jeune génération. Il vaut donc la peine de les regarder en face, de dénoncer avec loyauté et fermeté les dangers qu'ils n'ont pas manqué de présenter.

Dans ce but, nous aimerions étudier ensemble de la dot, qui est lui aussi, source de bien des désordres et de conflits, en même temps qu'une des causes de la polygamie.

Pour l'acceptation Africaine du terme, il nous est indispensable de remarquer la dot a deux significations différentes. La première se rapporte à l'ère précoloniale, c'est-à-dire avant que l'occident ne vienne perturber le fondement de notre société ancestrale et la deuxième concerne notre époque d'aujourd'hui.

Dans le premier cas, la dot était l'inévitable conséquence de l'aspect collectiviste de la société de nos pères. L'intérêt de la collectivité prévalait. On appartenait au groupe corps et âme, et les intérêts personnels n'entraient pas en ligne de compte. Ainsi, toute jeune fille qui quittait le groupe familial était un élément en moins, une perte. Il était normal que le clan qui perdrait ainsi l'un de ses membres exige une compensation. Cette compensation pouvait être une autre jeune fille du clan du mari. Ce qui donnait lieu à des mariages par échange ou les biens en nature appelés dot. Cette dot était différente de simple cadeaux dépendant de la bonne volonté du prétendant. La dot n'était pas un achat.

Il faut nous demander si la dot a conservé de nos jours son visage d'autre fois. L'écrivain Joseph Nkou, déclare : “ De nos jours, en effet, la dot avec sa

commercialisation, l'escroquerie et la rapacité effrénée des pères des familles qu'elle engendre''.

Ainsi, nous remarquons que la cupidité est poussée à bout, on note des cas où la dot s'élève à mille (\$ 1000) dollars Américains, la dot est devenu un véritable commerce qui fait honte à notre société. Il y a trois groupes de complices à la base. Les premiers, ce sont les parents, pour qui les filles sont un capital ou une marchandise. Les deuxièmes, ce sont les prétendants riches, généralement âgés. Ils n'hésitent pas à secouer devant leurs beaux parents les plus souvent pauvres des liasses de papier monnaie. Peu importe la différence d'âge ! Les troisièmes complices enfin, ce sont les filles elles mêmes, et c'est cela qui est le plus décevant, parce que ce sont les jeunes elles-mêmes qui rendent la tâche de l'Eglise à l'état plus difficile. Une fierté naïve s'empare d'elle lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles sont plus cotées que leurs compagnes.

### **Solution**

La solution à cet état de fait. Je la reconnais, les parents ont droit à une reconnaissance de part de leur beaux fils, mais il est absurde qu'un cadeau devienne une obligation. Il faut que le fiancé en toute liberté ressente comme un devoir moral d'exprimer sa gratitude envers les parents de sa femme, comme la jeune fille elle aussi, devrait ressentir un devoir moral d'être reconnaissante envers ceux qui ont eu la peine d'élever son mari. Il faut une rééducation tant sur le plan moral que spirituelle des parents. Il faut que vous soyez convaincus, vous à qui, le Dieu d'amour a donné le privilège d'avoir des enfants, que vos filles portent dans leurs veines le même sang que celui qui circule dans les veines des vs garçons. Il faut que vous compreniez que les garçons comme les filles sont tous vos enfants. L'observation amère est lors de la demande de dot, il y a trop d'exagération au point que la scène apparaît comme une

marchandise en vente.

Par ailleurs, nous sommes tous les enfants de Dieu, et il nous a tous aimés, sans exception en ce qu'il a envoyé son fils unique, afin que quiconque croit lui en ne périsse point. Mais qu'il ait la vie éternelle (Jean 3 :16). Il nous a aimés, il nous a aussi appris à nous aimer les uns les autres. Ainsi tout vrai Chrétien doit savoir que le seul prix qui puisse acheter une âme, est le sang de Jésus.

## BIBLIOGRAPHIE

- Betukayi, Kasonga. "Histoire politique des Bena Lulua : Kananga". *Les cahiers du CEREKA* 2, n°3, 1989, 45.
- Cikala, Mulongo Gwa. *Mariage traditionnel africain et mariage chrétien*. Kinshasa, République Démocratique du Congo : Éditions Saint Paul Afrique, 1981.
- Code de la famille*. Journal officiel de la République de Zaïre, 1987.
- Conférence Générale de l'Église Adventistes du Septième Jour. *Manuel de l'église*. Dammarie-les Lys, France : Vie et Santé, 1997.
- Graf, J. *Problèmes de la jeunesse, du mariage, de famille*. Valence, France : Bibles et Publications Chrétiennes, 1982.
- Harnik, Bernard. *Toward a Healthy Marriage*. Waco, Texas: Word Books, 1976.
- Kabongo, Tshijuke. "Histoire Politique des Bena Lulua : Kananga". *Les cahiers du CEREKA* 1, n°1, 1988, 54.
- Kaiser, Walter C. *Towards Old Testament Ethics*. Grand Rapids, MI: Zondervan, 1983.
- Lanarès, Pierre. *Le secret de l'amour*. Dammarie-les-Lys, France : Signes des Temps, 1973.
- Lukunyi, Kapangi wa Muena. *Bajila Kasanga et autres descendants de Nkole*. Kananga, RDC : L'auteur, 1985.
- Luntumue, Mafuala Muena Muabo, "Histoire de la Lulua", *Jeune Afrique*, Janvier 1973, 26.
- Mukenge, L. "Croyance Religieuse et structure Socio-Familiale en Société Luba." *Cahiers économiques et sociaux* 5 (1967) : 3-94.
- Mulago, Vincent. *Un visage africain du christianisme*. Paris, France : Présence africaine, 1965.
- Neufeld, Don, ed. *Seventh-day Adventist Encyclopedia*. 2<sup>nd</sup> rev. ed. 2 vols. Hagerstown, MD: Review and Herald, 1996.
- Nkou, Joseph. *Le bonheur chez Soi*. Yaoundé, Cameroun : Imprimerie Mission Adventiste, 1974.

- Pache, René, et John Davis. *Nouveau Dictionnaire biblique*. Saint L gier sur Vevey, Suisse : Editions Emma s, 1979.
- Radcliffe-Brown, A. R., et Daryll Forde. *Syst mes familiaux et matrimoniaux en Afrique*. Paris, France : Presses Universitaires de France, 1953.
- White, Ellen G. *Adventist Home*. Nashville, TN: Southern Publishing, 1980.
- \_\_\_\_\_. *The Desire of Ages*. Mountain View, CA: Pacific Press, 1940.
- \_\_\_\_\_. *Foyer Chr tien*. Dammarie-les-Lys, France : Vie et Sant , 1993.
- \_\_\_\_\_. *The History of Redemption*. Seoul, Korea: Everlasting Gospel Association, 2001.
- \_\_\_\_\_. *Patriarchs and Prophets*. Toronto, Canada: Review and Herald, 1980.
- \_\_\_\_\_. *Spirit of Prophecy*. 3 vols. Hagerstown, MD: Review and Herald, 1996.
- \_\_\_\_\_. *Testimonies for the Church*. 9 vols. Mountain View, CA: Pacific Press, 1948.
- Wieland, Moulard. *Unis pour Toujours*. Yaound , Cameroun : Imprimerie Adventiste, 1987.

## CURRICULUM VITAE

### I. IDENTITE

Nom : Ntumba  
Prénom : Tshisuabantu  
Date de naissance : 11 Mars 1954  
Lieu de naissance : Tshimbulu  
Etat civil : Marié  
Nationalité : Congolaise  
Province : Kasai Occidental  
District : Lulua  
Territoire : Dibaya  
Secteur : Kasangidi  
Profession : Pasteur  
E-mail Adresse : ntumbamuyembi@yahoo.fr  
Boîte postale : 284 Tshikapa/RDC

### II. ETUDES FAITES

-De 1967 à 1968 Ecole primaire de Tshimbulu certificat  
-De 1975 à 1976 Institut de Ngandanjika : Diplôme d'Etat.  
-De 1989 à 1999 Université Griggs Extension de Kananga Campus  
  
Delhove : Diplôme Graduat  
  
-De 2006 à 2009 Candidature de Maîtrise en Théologie pastorale  
L'Université Adventiste d'Afrique

### III. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

-De 1979 à 1983 Professeur à institut de Lulengele  
-De 1983 à 1994 Chef de District de Bena Leka, Ndjoko Punda et Kananga  
  
-De 1994 à 1998 Directeur de Station missionnaire de Tshikapa  
-De 1998 à 2003 Chef de District de Mai-Munene  
-De 2003 à présent Directeur des départements de l'Association Kasai Ouest